

LE DEVOIR

L'histoire est une galerie de tableaux où il y a peu d'originaux et beaucoup de copies.

(Alexis de Tocqueville)

VOL. XC - N° 187

MONTRÉAL, LE VENDREDI 20 AOÛT 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Un an après la Cour suprême

La Cour suprême du Canada avait réussi l'impossible, le 20 août 1998, en rendant un avis sur la sécession du Québec salué autant par Jean Chrétien que par Lucien Bouchard. Un an plus tard, certaines certitudes restent. Mais on découvre les zones d'ombre laissées par le jugement, ce qui tend à démontrer qu'on ne peut totalement encadrer par des normes juridiques un processus, celui de la création d'un nouveau pays, qui est par définition révolutionnaire.

Fin d'été 1998, les marchés financiers sont nerveux. La classe politique trépegne. La Cour suprême va répondre aux trois questions que lui adressait le gouvernement fédéral sur le droit du Québec de faire sécession. On s'attendait à ce que ce jugement déclenche une crise en niant au Québec le droit de décider démocratiquement de son avenir.

La crise appréhendée n'a pas eu lieu car, dans un jugement à la Salomon, la Cour a trouvé le moyen de donner raison au fédéral tout en fournissant à Lucien Bouchard des motifs de se réjouir.

À l'unanimité, les juges suprêmes ont en effet reconnu qu'aucune disposition légale n'autorise le Québec à faire sécession unilatéralement. Par contre, la même cour affirme que, si une majorité claire à une question claire se dégage lors d'un référendum en faveur de la sécession du Québec, le reste du Canada a l'obligation de négocier les termes de la rupture.

Cette obligation de négocier est perçue par tous les experts comme l'élément novateur de cet avis de la Cour suprême. Pour Lucien Bouchard, elle est un atout en faveur de la souveraineté. Car cette obligation mine l'argumentation fédéraliste dite du trou noir. Les fédéraux ne pourront plus dire aux électeurs, lors d'un prochain référendum, que les lendemains d'une victoire du OUI ne sont faits que d'incertitude ni menacer de refuser la négociation.

En fait, l'obligation de négocier est un atout si important que des experts et des commentateurs du reste du Canada commencent à la remettre en question. Certains, comme Dan Usher de l'université Queen's, soutient dans un article à paraître dans la revue *Options politiques* que la Cour n'a pas prouvé l'existence de cette obligation (qui ne correspond en effet à aucune disposition écrite de la Constitution) et il suggère aux Canadiens de contester le bien-fondé de l'avis de la Cour en espérant que celle-ci, un jour, atténue la portée de cette obligation.

Dans une présentation faite au réseau Canada Watch, en janvier dernier, le doyen de la faculté de droit Osgoode Hall de l'université York, Peter Hogg, insistait sur le fait que l'on voit mal de quoi découle l'obligation de négocier. Selon lui, les principes vagues du fédéralisme et de la démocratie, sur lesquels se fonde la Cour, semblent insuffisants pour forcer un gouvernement fédéral à négocier le démembrement d'un pays alors qu'il a été élu pour le protéger. Ottawa est cependant d'accord pour se soumettre à cette obligation. Le ministre de l'unité canadienne, Stéphane Dion, le répétait récemment dans un discours prononcé en Islande et s'en explique ainsi: «Le gouvernement du Canada estime en effet que notre pays ne serait pas le même s'il ne reposait sur l'adhésion volontaire de toutes ses provinces.»

Par contre, l'obligation de négocier est assujettie à des conditions, que M. Dion s'empresse de brandir: la question au référendum doit être claire et la majorité obtenue, claire également. Dans l'esprit du fédéral, cela signifie que le référendum doit porter sur la sécession et non pas sur la souveraineté-partenariat et qu'une majorité de 50 % plus une voix ne serait pas suffisante.

Ce sont ces conditions, entre autres, qui font dire à certains souverainistes, dont le professeur de droit Jacques-Yvan Morin, que l'ouverture faite par la Cour suprême est une possibilité théorique entravée par de nombreux obstacles. Par contre, d'autres comme le bloquiste Daniel Turp (lire son article en page A 9) ne voient aucun empêchement dans les exigences de clarté édictées par la Cour. Donc, l'avis de la Cour suprême a contribué à nettoyer le paysage, mais seulement en partie. Au nombre des certitudes, on peut retenir que le combat souverainiste au Québec est légitime, dit la Cour, et la sécession peut même être légale; et que si une majorité claire à une question claire est dégagée à un référendum portant sur la sécession, le reste du Canada a l'obligation de négocier.

Par contre, la Cour a laissé ouverts de nombreux champs de débat (on peut lire, en anglais, un échantillon d'opinions à ce sujet dans un numéro de *Canada Watch* disponible à l'adresse Internet www.robarts.yorku.ca).

Ainsi, c'est dans l'arène politique que l'on déterminera ce que sont une question et une majorité claires. De même, la question de savoir qui aura le droit de participer aux négociations fait encore l'objet de désaccords entre les experts: quel sera le rôle des provinces, quelle place sera réservée aux nations autochtones? Dans un article publié en page A 9, le professeur Patrice Garant soulève la question de la complexité des négociations.

Tout cela confirme que, ultimement, l'accès à la souveraineté, bien qu'elle se déroule dans un cadre juridique, reste d'abord un processus politique.

MÉTÉO

Montréal
Ciel variable.
Max: 26 Min: 14

Québec
Ensoleillé.
Max: 26 Min: 11

Détails, page A 4

INDEX

7 18313 00067 2

Annances A 4 Plaisirs B 1
Avis publics A 5 Les sports B 6
Culture B 9 Montréal A 3
Économie A 6 Mots croisés A 5
Éditorial A 8 Politique A 5
Le monde B 7 Télévision B 8

www.ledevoir.com

PLAISIRS

Josée Blanchette:
La passion du chineur,
page B 1



LES ACTUALITÉS

Controverse autour
du Sommet de la
Francophonie, page A 4



CULTURE

TQS misera sur
Jean-Luc Mongrain,
page B 8

Emploi-Québec

Lemieux débloque 40 millions

Le gouvernement du Québec respectera sa signature

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Shawinigan — C'est dans une atmosphère de crise que s'est déroulée la première journée du caucus du Parti québécois, marquée par l'annonce de la ministre d'État au Travail et à l'Emploi, Diane Lemieux, que le gouvernement allait finalement respecter sa signature ornant les contrats d'Emploi-Québec qui touchent la formation de 4839 sans-emploi.

Ce sont 40 millions que Mme Lemieux est allée grappiller dans les budgets d'Emploi-

Québec pour que ces personnes, qui avaient appris dernièrement que l'entente qu'elles avaient signée avec l'organisme désorganisée était caduque en raison d'un manque de fonds. Tous les contrats d'Emploi-Québec comportent une clause qui permet à l'État de se soustraire à ses engagements si l'argent n'est pas au rendez-vous, a-t-on appris hier. Mme Lemieux a tiré de son chapeau in extremis, en après-midi mercredi, a-t-elle précisé, ces 40 millions. Un peu comme elle l'avait fait au printemps avec l'injection de 30 millions de plus pour parer au plus pressé.

Réunis à l'Auberge des Gouverneurs de

Shawinigan — étrangement, le même hôtel dont le propriétaire a bénéficié d'une subvention fédérale suivant le souhait du premier ministre Jean Chrétien — les députés n'ont pas trouvé drôle cette dernière bavure d'Emploi-Québec, arrivant mal à expliquer à leurs commettants comment le gouvernement dont ils faisaient partie pouvait se permettre de ne pas respecter sa signature. Le député de Vachon, David Payne, a bien résumé le sentiment général: de la pression venant de ses concitoyens, M. Payne en a eu

VOIR PAGE A 10: EMPLOI-QUÉBEC

Séisme en Turquie

Après le choc, la colère

La population s'impatiente devant l'impuissance des autorités

D'APRÈS AP ET AFP

En Turquie, le choc a fait place à la colère. Alors que les secouristes ont engagé une course contre la montre pour retrouver d'éventuels survivants sous les décombres, la population commence à exprimer son mécontentement devant le constat d'«impuissance» des autorités après le séisme meurtrier de mardi.

Le dernier bilan officiel du violent tremblement de terre qui a frappé le nord-ouest du pays faisait état hier soir d'au moins 6866 morts et 33 022 blessés.

«Impuissance»: le mot barrait hier la une du quotidien national *Sabah*. «Les gens sont impuissants, l'État est impuissant, nous ne savons même pas où mettre nos morts.» Le quotidien en langue anglaise *Turkish Daily News* est même allé plus loin en dénonçant la «paralysie» des pouvoirs publics durant la première journée.

Le premier ministre Bülent Ecevit, en particulier, est sous le feu des critiques pour sa gestion de cette catastrophe nationale. Il a reconnu hier qu'il serait impossible de retrouver toutes les personnes ensevelies sous les décombres. «Des milliers de bâtiments sont en ruines. Il n'est pas possible de tous les atteindre», a-t-il admis.

Dans la seule ville de Golcuk, l'une des plus durement touchées par le séisme de mardi, le maire Ismail Baris estimait à 10 000 le nombre de ses administrés encore prisonniers des blocs de béton, des poutrelles métalliques et des tas de gravats.

Le chef du gouvernement a pris également la défense des secours. «Le travail des sauveteurs est très délicat, a-t-il souligné. S'il n'est pas accompli avec prudence, pour sauver une vie on peut en perdre dix.» Il a promis d'établir des lignes rouges directes entre les zones sinistrées et ses services et d'accélérer l'inhumation des corps.

Car les autorités doivent faire face à présent à un danger qui résume à lui seul l'ampleur du drame: les risques d'épidémies. Devant un bilan qui empire d'heure en heure, elles ne savent plus quoi faire des corps toujours plus nombreux qui s'entassent et commencent à pourrir dans une chaleur qui dépasse souvent les 30 degrés. Les autorités turques ont ainsi lancé un appel urgent à la fourniture de housses d'ensevelissement, de



Les secouristes ont mis plus de 60 heures avant de découvrir cet homme coincé sous les débris d'un immeuble de Golcuk, en Turquie.

VOIR PAGE A 10: COLÈRE

150 000 opposants à Milosevic manifestent

L'opposition yougoslave exhibe ses divisions

KATARINA SUBASIC
AGENCE FRANCE-PRESSE

Belgrade — Plus de 150 000 personnes se sont réunies hier soir devant le parlement fédéral yougoslave à Belgrade pour un rassemblement contre le pouvoir du président Slobodan Milosevic, selon les estimations concordantes de journalistes.

Le rassemblement a commencé avec l'ancien hymne orthodoxe *Dieu de justice*. À la tribune, un message du prince Alexandre Karadjordjevic, héritier du trône de Yougoslavie, a ensuite été lu.

La présence policière était visible dans la capitale, mais relativement peu importante. Des dizaines d'autobus transportant des opposants venus de diverses villes de Serbie étaient arrivés à Belgrade.

En fin d'après-midi, des groupes de partisans du Mouvement serbe du renouveau (SPO) de Vuk Draskovic et du Parti démocratique (DS) de Zoran Djindjic ont commencé à défilé sur la principale avenue du centre de Belgrade, Terazije, pour se rendre devant le parlement.

Des banderoles proclamaient «Démission», à l'adresse du président Milosevic, «Pour des changements» et, en soutien au président du SPO, «Pour Vuk», «Seulement Vuk».

La mobilisation massive de la population intervenait alors que les divisions et les disputes entre leaders de l'opposition s'étaient accumulées à l'approche du rassemblement. Des déclarations de responsables des partis au pouvoir sur la possibilité d'élections anticipées ont encore davantage jeté le trouble dans une opposition déjà désunie.

Le SPO de Vuk Draskovic, principal parti de l'opposition, a créé la surprise en faisant savoir hier qu'il renonçait à défendre l'idée d'un gouvernement de transition, thème officiel du meeting.

Le SPO estime qu'il est «trop tard» pour parvenir à un accord avec le pouvoir, et il est en faveur d'élections anticipées, a indiqué à l'AFP Ognjen Pribicevic, conseiller de M. Draskovic.

Connu pour son imprévisibilité et ses louvoiements entre pouvoir et opposition, Vuk Draskovic avait déjà porté

VOIR PAGE A 10: MILOSEVIC

Nouvelle offensive de francisation des entreprises

Québec ciblera avant tout les entreprises de moins de 50 employés

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Le gouvernement Bouchard amorçait une nouvelle offensive de francisation des entreprises, pour faire en sorte que le français s'impose comme la langue de travail partout au Québec, notamment à Montréal.

À cette fin, il a formé en début d'année un comité de travail qui va agir dans les entreprises où il y a une concentration importante de travailleurs qui ne parlent pas le français.

Ce comité est composé de représentants des ministères de la Solidarité sociale, des Relations avec les citoyens et l'immigration (MRCI), de l'Office de la langue française, des centrales syndicales et de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Selon la représentante de la Fédération des travailleurs du Québec sur ce comité, Mme Lola Le Brasseur, le français langue de travail progresse surtout dans les grandes entreprises, dans des secteurs comme l'automobile et l'aérospatiale. Mais la situation est beaucoup plus difficile dans les plus petites entreprises, celles qui emploient moins de 50 personnes. Plus souvent qu'autrement, l'anglais y est la langue de travail, des communications écrites, des logiciels et de la documentation.

Sous-ministre adjointe au MRCI, Mme Madeleine Gagné a expliqué au *Devoir* que les difficultés de francisation des entreprises de 10 à 49 personnes sont principalement attribuables au fait qu'on y trouve une concentration d'immigrants. Sous-payés et souffrant d'insécurité, ils abandonnent les cours de français des COFI aussitôt qu'ils ont trouvé un emploi. C'est évidemment à Montréal que le problème se pose avec le plus d'acuité.

Dans un premier temps, le comité de coordination des forces syndicales, patronales et gouvernementales a identifié 240 de ces entreprises, puis a mis au point une «stratégie cohérente d'intervention», visant à y créer un climat favorable à l'apprentissage du français. Avec Emploi-Québec, le comité explore une série de mesures incitatives, dont la possibilité de déga-ger des fonds qui pourraient permettre de dispenser des cours de français et de créer un environnement plus authentiquement francophone en milieu de travail.

Le comité entend également proposer l'implantation de nouveaux programmes de subventions susceptibles d'encourager la francisation de ces entreprises. Mais dans bien des cas, les travailleurs de ces petites

VOIR PAGE A 10: FRANCISATION



Les manifestants ont appelé à la démission de Slobodan Milosevic.

• LES ACTUALITÉS •

ANALYSE

La montagne et la souris

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR

Qui a dit qu'une fois n'est pas coutume? La Commission des universités sur les programmes réussit encore une fois à enfoncer des portes ouvertes. Dans son rapport numéro 12, portant sur les programmes de spécialités médicales, la Commission présente quatre propositions qui pourraient toutes se résumer dans une formule simple, «faut se parler», saupoudrée d'un vœu de concertation. L'exercice entamé en janvier 1997, qui visait à examiner la pertinence et la complémentarité des programmes des universités, ressemble de plus en plus à une légitimation du statu quo, avec quelques modifications à la marge.

Au terme d'une analyse de la situation de l'enseignement dans les programmes de spécialités médicales, les membres de la Commission, avant de proposer un maigre menu pour améliorer la situation actuelle, y vont de trois constats. D'abord, «un travail de rationalisation a déjà eu lieu, ce dont témoigne la mise sur pied au cours des vingt dernières années de programmes réseau, associés ou fonctionnant en vertu d'une entente interuniversitaire». Façon polie de dire que l'exercice de la Commission a déjà largement été fait?

Deuxième prémisse: «En raison de la nature même de la formation des résidents, la dispensation de l'enseignement en spécialités médicales est étroitement liée à l'organisation des soins de santé en un lieu donné, et réciproquement. Par conséquent, la sous-commission estime que les programmes de spécialités de niveau local doivent être dispensés par les quatre facultés» (Montréal, McGill, Laval, Sherbrooke).

Sur ces bases, on ne s'étonnera pas des timides avancées des membres de la Commission pour satisfaire la demande faite en novembre 1996 par la ministre de l'Éducation de l'époque, Pauline Marois. «La Commission recommande la création de Tables de directeurs, en guise de structure permanente de discussion et de concertation entre les quatre facultés de médecine.»

Sur une telle lancée, et après avoir reconnu que les deux programmes réseau existant — qui réunissent les quatre facultés québécoises et utilisent les ressources des centres hospitaliers qui y sont associés — ont connu un succès mitigé, une autre proposition audacieuse est mise de l'avant: «La commission invite les directeurs des programmes de réseaux actuels, ceux de biochimie médicale et de gériatrie, avec leurs directeurs locaux des facultés participantes, à expliciter autant les facilitateurs que les difficultés et obstacles rencontrés dans la création, le fonctionnement et la gestion des programmes dont ils ont la responsabilité.»

Pour compléter ce portrait, il est encore suggéré aux quatre universités concernées «de procéder à l'examen systématique de l'ensemble des programmes qu'elles offrent actuellement afin d'identifier des cours de base qui pourraient être dispensés conjointement ou en alternance aux résidents inscrits dans ces universités».

La Commission fera mardi un bilan de l'ensemble de ses travaux, aux deux tiers de son mandat. L'audace sera-t-elle cette fois au rendez-vous?

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

La direction du Centre hospitalier régional de Lanaudière a annoncé, hier, l'implantation de diverses mesures pour alléger le fardeau des employés et améliorer le climat de travail dans l'hôpital, à la suite de la grève de cet été. Il a aussi lancé un appel au gouvernement et aux syndicats, insistant sur l'urgence d'une entente. «Quand les infirmières sont rentrées au travail, le moral était épouvantable, explique Jean-Claude Berlinguet, le directeur général. Elles se sentaient abandonnées, trompées... Elles se montraient intolérantes, même entre elles. Ça devenait inquiétant.»

Les mesures qui seront mises en place visent à favoriser la stabilité des équipes, entre autres au moyen d'incitatifs financiers pour encourager les heures supplémentaires et le respect des horaires de travail. «Alors que les infirmières bachelères ne reçoivent pas, d'habitude, de prime de temps supplémentaire, nous avons convenu de les payer à temps et demi, comme les autres infirmières», dit M. Berlinguet. La direction de l'hôpital a aussi instauré pour les quarts de travail

les plus problématiques des primes de l'ordre de 100 \$ par quart pour encourager les travailleurs qui respectent leurs engagements. «C'est appréciable, mais les heures supplémentaires pour remplacer des absences pour maladie, cela coûte cher aussi», dit M. Berlinguet.

Suggestions

La direction de l'hôpital a organisé, hier et avant-hier, des rencontres avec les employés afin de recueillir leurs suggestions. «On nous a suggéré de mettre au point des listes de rappel plus ciblées par spécialité, ce qui pourrait réduire le stress chez les infirmières», dit M. Berlinguet. Certains nous ont suggéré d'instaurer des quarts de travail de 12 heures. De toute façon, avec les heures supplémentaires, beaucoup finissent par faire des 16 heures. Ils nous ont dit: «On préfère encore des 12 heures que l'on peut planifier.»

Le paiement des bachelères à temps et demi est déjà en vigueur. «Cela nous a permis de boucler sans problème toutes nos fins de semaine», dit Jean-Claude Berlinguet. Les autres mesures seront implantées dès que possible. Pour y voir, l'hôpital a mis sur pied

un comité ad hoc, auquel participent, entre autres, la directrice des soins infirmiers, le directeur des ressources humaines et des représentants syndicaux.

Avant même la grève des infirmières, l'hôpital avait, au début de l'été, embauché du personnel afin de soulager un peu le fardeau des infirmières.

«Nous n'avons pu combler que la moitié de la trentaine de postes d'infirmière que nous avions affichés en février dernier, indique M. Berlinguet. Mais en juin, nous avons affiché une quarantaine de postes pour d'autres fonctions, afin d'alléger la tâche des infirmières.» L'hôpital, souligne-t-il, est même allé au delà de ses moyens financiers. «Nous avons fait le pari que, en investissant dans notre personnel, nous aurons moins de dépenses en heures supplémentaires. Si on ne fait rien, de toute façon, ça va être pire.»

M. Berlinguet s'est par ailleurs dit inquiet de la tournure que prendront les événements à l'automne, si d'autres grèves doivent être déclenchées. Les employés du secteur public doivent entamer des négociations avec le gouvernement. Les infirmières membres de la Fédé-

ration des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ) ont, après avoir mis fin à leur grève, reporté leurs négociations à l'automne. «Si avec tous les syndicats on revoit le même scénario qu'avec les infirmières cet été, tout l'hôpital va être bordélique», dit M. Berlinguet. Il a insisté sur l'importance, pour l'automne, d'une «vraie négociation», avec des concessions de part et d'autre. «Et il faudra un règlement qui prenne en compte l'avenir», dit M. Berlinguet. On a beaucoup parlé du recrutement des infirmières, mais on a autant de problèmes à recruter des physiothérapeutes ou des gestionnaires. Personne ne veut aller travailler en milieu hospitalier, tout le monde sait que ce sont des jobs de fou.»

Le Centre hospitalier de Lanaudière compte 3000 employés, dont environ 700 infirmières membres de la FIQ. Les autres employés sont regroupés dans 14 syndicats, dont plusieurs sont affiliés à la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN). «Nous avons été très bien accueillis par les syndicats», indique M. Berlinguet. Quand on centre tout sur les besoins des malades, on réussit à s'entendre.»

Camions lourds

Les Teamsters font barrage aux contrôleurs routiers de la SAAQ

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

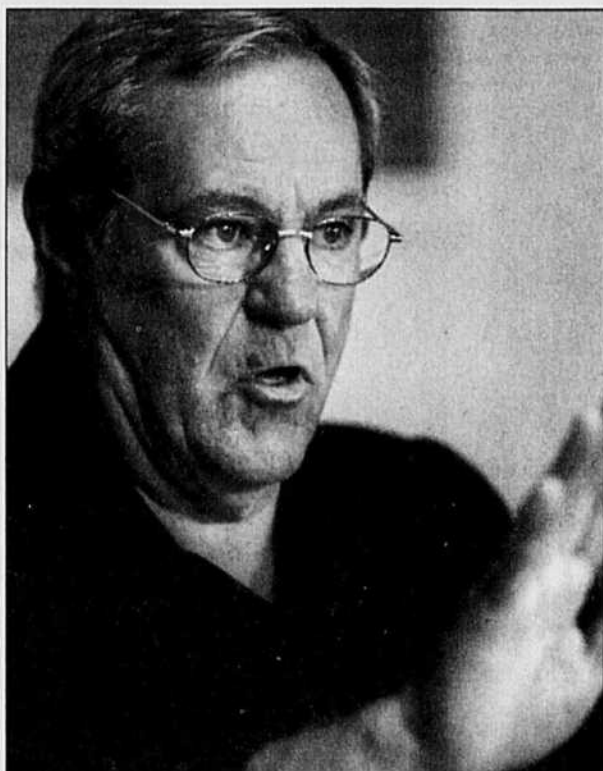
Le ministre des Transports vient à peine de rendre publiques les recommandations de la table de concertation sur la sécurité des camions lourds que déjà le syndicat des Teamsters réclame que les contrôleurs routiers ne soient plus sous la responsabilité de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Cette possibilité avait toutefois été écartée par Guy Chevrette au début du mois. Le ministre entendait plutôt garder les contrôleurs routiers à la SAAQ tout en discutant avec son collègue de la Sécurité publique, Serge Ménard, pour redéfinir leur statut.

Le syndicat des Teamsters, affilié à la FTQ, représente plus de 12 000 camionneurs au Québec. Il a siégé à la table de concertation, mais les dirigeants souhaitent hier faire valoir leurs récriminations particulières envers la SAAQ. «La SAAQ s'occupe bien de son mandat de gérer le régime d'assurance automobile, a déclaré Henri Massé, président de la FTQ. Mais pour ce qui est du contrôle routier, c'est tout simplement lamentable. Elle ne contrôle pas les heures de travail des chauffeurs, qui sont souvent trop longues. Elle ne fait pas d'inspections mécaniques continues. Elle ouvre au maximum deux heures par jour les balances routières qui permettraient de détecter les surcharges. Nous voulons un contrôle beaucoup plus coercitif et c'est au ministre Chevrette d'agir dans ce sens.»

La SAAQ prétend que c'est une insuffisance de personnel qui l'empêche de remplir de façon satisfaisante son mandat. Une des 14 recommandations de la table de concertation est justement d'embaucher 125 contrôleurs routiers supplémentaires. Mais les Teamsters ne croient pas que d'augmenter à 325 le nombre de contrôleurs changera quoi que ce soit à la situation. «La SAAQ a été incapable de faire son travail pendant neuf ans malgré le fait qu'elle ait été interpellée à plusieurs reprises», a expliqué Pierre Deschamps, président du Conseil québécois des routiers. Je n'ai aucune raison de croire que demain elle fera mieux son travail.»

Les Teamsters souhaitent qu'une sorte de régie du transport lourd soit créée, organisme qui réunirait tous les intervenants actuels du secteur (SAAQ, ministère des Transports, Commission des transports, Sûreté du Québec, entreprises et syndicats de camionneurs) et qui serait dirigée par un conseil d'administration composé de repré-

JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Pierre Deschamps, président du Conseil québécois des routiers: «Incapable de faire son travail.»

sentants de tous ces organismes. Cette régie permettrait également d'intégrer l'approche à la sécurité routière et aurait le pouvoir de révoquer le permis des délinquants.

«On demande de «sacrer» la paix aux bonnes entreprises et de se concentrer sur les délinquants», a lancé M. Massé.

Il existe bien un registre depuis le 1er avril à la Commission des transports du Québec qui compile les infractions reçues par les camionneurs et les compagnies de camionnage, mais seuls les délits de la route sont considérés. On aimerait aussi l'étendre au respect d'une éventuelle politique d'inspection mécanique préventive.

Négociation entre la FIQ et Québec

Une médiatrice choisie

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Une médiatrice aurait été désignée pour la négociation entre la Fédération des infirmiers et infirmières du Québec (FIQ) et le gou-

«Nous en
avons reçu
la
confirmation
il y a deux
semaines par
téléphone»

La FIQ avait déposé une demande de médiation le 27 juillet dernier, après que ses délégués régionaux, réunis en Conseil fédéral, eurent résolu de rappeler leurs membres au travail. Conformément au Code du travail, la FIQ pourra déclencher une grève légale 90 jours après avoir fait une demande de médiation.

Les délégués doivent tenir un prochain Conseil fédéral à Québec, les 30 et 31 août, pour discuter des moyens d'action à prendre d'ici là. La FIQ, a indiqué Mme Poulin, a commencé à rencontrer pour cela des experts, afin de choisir des conseillers.

Entre-temps, les syndicats des divers établissements ont convenu d'exercer des moyens de pression tels le refus de faire des heures supplémentaires, et le refus d'accomplir des tâches qui outrepassent les travaux réguliers des infirmières.

Les moyens de pression ne sont toutefois pas exercés de façon radicale partout. «Le refus des heures supplémentaires se fait dans peut-être 5 % des établissements», dit Micheline Poulin. Les gens font davantage la grève du zèle. Les membres de syndicats de certaines régions, entre autres l'Abitibi et le Saguenay, planifient aussi, pour la semaine prochaine, des manifestations aux bureaux de leurs députés.

Selon Micheline Poulin, porte-parole de la FIQ, il s'agirait de Mme Suzanne Therrien, qui avait déjà agi comme conciliatrice lors du conflit de travail entre la direction de la FIQ et ses employés, et aussi dans les négociations entre la Fédération des affaires sociales (FAS-CSN) et le gouvernement. «Nous en avons reçu la confirmation il y a deux semaines, par téléphone, de la part de Fernand Matteau, le directeur de la médiation, dit Mme Poulin, de la FIQ. On nous a aussi dit que les membres du comité de négociation devraient rencontrer Mme Therrien peu après son retour de vacances, le 23 août.»

Au ministère du Travail, duquel relève la médiation, personne n'a toutefois pu confirmer cette nomination. Les responsables du dossier, à commencer par le directeur de la médiation, sont en vacances, et aucune annonce officielle n'a été faite, indique-t-on.

La CEQ s'en prend au rapport Arpin

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) a dénoncé, hier, les propos tenus la veille par Roland Arpin au sujet du contenu de son rapport sur la privatisation des services de santé. «On trouve que l'invasion du privé en santé va contre le sens du mot «progressiste» que M. Arpin utilise», dit Marc-André Gagnon, responsable des dossiers de la santé à la CEQ.

Roland Arpin, directeur du Musée de la civilisation du Québec, a commenté son rapport mercredi devant les journalistes, alors qu'il participait, avec la ministre de la Culture, à l'annonce de la création d'un groupe-conseil sur le patrimoine culturel. Le rapport a été remis il y a un mois à la

ministre de la Santé et des services sociaux, Pauline Marois, qui doit le rendre public en septembre.

M. Arpin a notamment déclaré que son rapport devrait «satisfaire au moins les progressistes». Il a aussi avancé l'idée que les polycliniques privées pourraient jouer un rôle lorsqu'il s'agit de soigner les cas de gravité moyenne, moins graves que ceux traités dans les hôpitaux, mais plus graves que ceux réglés par une simple visite au médecin de famille. «On aurait souhaité que le rapport Arpin puisse servir de base à un vrai débat sur la privatisation en santé», dit Marc-André Gagnon. Ce qu'on voit, c'est une privatisation à la pièce. Quand on voit que de 30 à 32 % des soins de santé se trouvent déjà dans le domaine privé, on peut déjà parler de médecine à deux vitesses.»

Clinton dans le prochain film de Spielberg

Los Angeles (AFP) — Bill Clinton va travailler pour Steven Spielberg, a indiqué le journal spécialisé Hollywood Reporter.

Le président des États-Unis va être le narrateur d'un film de 17 minutes que le réalisateur de Saving Private

Ryan prépare pour le nouveau millénaire. Ce film évoquera un siècle d'histoire américaine et sera projeté durant une cérémonie, produite par Quincy Jones, qui se déroulera à Washington à la veille du Nouvel An, d'après les sources citées par le quotidien.

LE DEVOIR

Kathleen Lévesque

À L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Un rendez-vous avec *vos* monde

Cahier spécial

publié le samedi 28 août 1999

Rentrée littéraire

Date de tombée: le vendredi 20 août 1999 LE DEVOIR

LE DEVOIR

MONTREAL

Contestation du Centre Molson devant la Cour supérieure

Les détenteurs de loges attendent froidement

«Personne n'est heureux de voir la possibilité de payer plus de taxes»

La Ville de Montréal ne veut pas perdre de revenus provenant de la taxe d'affaires et le Centre Molson cherche à réduire presque à néant sa facture annuelle. Entre les deux, 221 personnes physiques ou morales coincées dans un écheveau juridique pas banal.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le Centre Molson veut refiler le fardeau de sa taxe d'affaires à ses locataires mais s'objecte à ce que ces derniers soient mis en cause dans son dossier de contestation de taxes devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ). Lancées contre leur gré sur la patinoire, les entreprises visées se balancent entre mécontentement et mutisme.

«Personne n'est heureux de voir la possibilité de payer plus de taxes. C'est un élément que nous prendrons en considération lorsqu'il sera temps de renégocier le bail pour la loge», a déclaré hier Jean-Claude Lefebvre, porte-parole d'Hydro-Québec.

Chez le producteur Avanti, on s'est refusé à tous commentaires, tout comme à la compagnie informatique CGI. Chez Donald K Donald Universal, on a tenu à préciser que c'est sous la

recommandation du Centre Molson qu'aucun commentaire ne serait fait. Le cabinet de relations publiques National a également gardé le silence, en soulignant toutefois qu'il n'était pas neutre dans le dossier puisque Molson est son client dans ce dossier précis.

Beaucoup d'entreprises, dont Loto-Québec et l'ADISQ, ignoraient tout simplement être mises en cause dans ce dossier complexe. À la firme de comptables Samson Bélair Deloitte & Touche, les dirigeants avaient été avisés de leur implication obligée et avaient d'autre part reçu une lettre du Centre Molson leur indiquant que ce dernier prenait charge de toute la procédure.

Au total, 221 personnes physiques ou morales détenant une loge privée (à 100 000 \$ l'unité) au Centre Molson ou y produisant des événements ou des spectacles pourraient être touchées par une éventuelle décision favorable du TAQ à l'endroit de Molson. Cette dernière conteste la valeur fon-

cière de son amphithéâtre qui, construit au coût de 235 millions mais évalué à hauteur de 177,6 millions, ne vaudrait plus que 35 millions.

Molson attaque sur deux fronts la Ville de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal, la première parce qu'elle facture et l'autre parce qu'elle établit le rôle d'évaluation: les taxes foncières et la taxe d'affaires. Molson souhaite voir son compte de taxes réduit et obtenir du coup un remboursement de Montréal.

Concernant la taxe d'affaires, Molson a plaidé à l'origine qu'elle n'avait pas à supporter seule ce fardeau puisque le Centre Molson avait de nombreux locataires. La Ville de Montréal a pris au mot son adversaire et a déposé une requête pour que les locataires soient mis en cause, pour qu'elle puisse donc taxer quelqu'un si jamais le TAQ donnait raison à Molson.

Le TAQ a donné raison à la Ville et Molson a tourné casaque. L'entreprise tentera de faire casser la décision en Cour supérieure, ce qui retardera les audiences sur cette partie du dossier. Parallèlement, les audiences concernant les taxes foncières doivent reprendre le mois prochain.

Gonflés à bloc



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE MAIRE DE MONTRÉAL, Pierre Bourque, a dévoilé hier deux des dix jeux gonflables destinés à la Fête des enfants qui se tiendra dimanche dans le parc Maisonneuve. Importés de Chine pour 50 000 \$, «les anneaux dansants», «le vaisseau spatial», «le crocodile» et les autres seront rapidement rentabilisés, promet l'administration municipale, qui annonce avoir déjà recueilli pour le week-end prochain 30 000 \$ en commandes.

La fiscalité devrait être la priorité de Louise Harel, dit l'UMQ

L'Union des municipalités du Québec souhaite une baisse de 200 \$ sur les comptes de taxes

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Se disant ignorée par Québec dans la préparation de la réforme de la fiscalité municipale et des structures régionales, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) vient de rendre publics les objectifs de ses membres, conditions sine qua non à tous changements.

L'UMQ estime que le Livre blanc que doit déposer d'ici quelques semaines la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, doit permettre aux citoyens de tirer bénéfice de l'éventuelle réforme. Ainsi, l'UMQ souhaite une baisse du fardeau fiscal municipal de 10 % sur une période de quatre ans, soit 630 millions ou 200 \$ sur un compte de taxes moyen.

L'organisme veut également une meilleure équité régionale et un débat local structuré pour y parvenir. De plus, l'UMQ demande la simplification des structures alors que la ministre Harel a parlé, dans le cas particulier de Montréal, de créer une nouvelle structure suprarégionale électorale.

«C'est à partir de ça qu'on va négocier et rien d'autre. Si Mme Harel s'oriente autrement, on n'y souscrit pas», avertit le maire de Laval et président ex-officio de l'UMQ, Gilles



ARCHIVES LE DEVOIR

Louise Harel

Vaillancourt. Mécontent, le président de l'UMQ, Mario Laframboise, a renchéri, soulignant que la ministre devra recentrer le débat sur la fiscalité et laisser tomber la sempiternelle volonté gouvernementale de tout régler par de nouvelles structures. «Mme Harel a commis une erreur monumentale en ne saisissant pas la balle au bond lors du congrès de l'UMQ le printemps dernier. Elle dit que le statu quo n'est plus acceptable

mais elle refuse de parler de fiscalité», a souligné M. Laframboise.

Ce dernier revient à la charge avec les demandes traditionnelles de l'UMQ, soit que Québec agisse en contribuable responsable et paie pleinement ses taxes municipales (125 millions), qu'il y ait une révision des lois du travail qui empêcheraient les mises en commun et les fusions, et qu'une réforme des structures par étapes soit mise en place.

Ce mélange de mécontentement et d'inquiétude à l'UMQ, qui est perceptible depuis plusieurs mois chez bon nombre d'élus municipaux, semble être le fait du silence appuyé de Mme Harel mais également de sa façon de contourner avec le sourire les discussions de fond pour prendre la voie qu'elle seule a choisie. Chose certaine, les critiques à son endroit sont nombreuses.

Quant à la possibilité que les négociations dans le secteur public, qui s'annoncent houleuses, puissent retarder la réforme de la fiscalité, Mario Laframboise durcit le ton. «C'est aussi important que la santé et l'éducation en terme de budget. La qualité de vie des citoyens mérite qu'on ait notre place. Ce n'est pas vrai qu'on va se laisser enterrer par les autres dossiers. Il faudra que le gouvernement trouve le temps», a-t-il tranché.

Les victimes de l'hépatite C rencontrent Marois

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Des membres de la section québécoise de la Société canadienne de l'hépatite doivent rencontrer la ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, pour discuter de l'indemnisation accordée aux personnes qui ont contracté l'hépatite C par la transfusion de sang contaminé.

Les personnes concernées avaient appris, dans un décret gouvernemental daté du 11 août dernier, qu'elles auraient droit à un montant unique de 10 000 \$ en guise de compensation. «La ministre avait déjà remis, auparavant, deux rencontres qu'elle devait avoir avec nous», dit Pierre Desmarais, de la Société canadienne de l'hépatite. On comprend qu'avec la grève des infirmières il y ait eu d'autres priorités, mais on a appris par la suite qu'un décret a été adopté, en pleine période de vacances...

L'indemnité concerne les personnes qui ont contracté l'hépatite C avant le 1er janvier 1986, et entre le 1er juillet 1990 et le 28 septembre 1998. Pourtant, souligne M. Desmarais, 90 millions de dollars ont été alloués pour l'indemnisation des victimes, dont la moitié doi-



ARCHIVES LE DEVOIR

Pauline Marois

vent provenir du gouvernement fédéral. «On estime qu'il y a ici environ 4500 victimes», dit M. Desmarais. Cela signifie que la majorité de la somme ira aux frais de retraçage des victimes, aux frais de médecins et aux frais d'administration de la Régie d'assurance-maladie du Québec. Et 10 000 \$ par personne, c'est vraiment un montant ridicule. En Ontario, on a alloué 200 millions, et on n'a jusqu'ici retracé que 2000 personnes.»

LOGIQUES

Comment divorcer à l'amiable

M^{re} Paula James
Le DIVORCE par la MÉDIATION

Comment divorcer à l'amiable

• Permettre le meilleur des résultats
• Réduire les dépenses des époux
• Éviter le conflit et le stress

Adaptation pour le Québec de M^{re} Paula James

Les Éditions LOGIQUES

Le divorce par la médiation

M^{re} Paula James

ISBN 2-89381-620-7 - 320 p.

24,95 \$

Les Éditions LOGIQUES inc.

En vente partout

Distribution exclusive: Québec-Livres

EN BREF

Les sépharades indignés

(Le Devoir) — La communauté sépharade du Québec, organisme qui dit représenter les 25 000 juifs sépharades d'ici, se montre «indignée et outrée» par les propos de Irv Rubin, le président de la Jewish Defence League, publiés dans *Le Devoir* du 18 août, concernant un soi-disant antisémitisme au Québec «véhiculé par les cercles intellectuels de gauche souverainistes». Dans un communiqué, la communauté dénonce ces allégations «dépourvues de fondement et qui malheureusement s'inscrivent dans une campagne de dénigrement du Québec orchestrée par des extrémistes irresponsables depuis quelques semaines». Les sépharades du Québec, «font partie de la grande communauté juive montréalaise qui s'est épanouie dans le Québec moderne à l'intérieur d'un cadre démocratique et respectueux des libertés. Irv Rubin se trompe de cible en voulant implanter un bureau de la Jewish Defence League à Montréal. Nous n'en avons pas besoin».

loto-québec résultats
Tirage du 99-08-18
4 7 13 31 36 37

Numéro complémentaire: 28

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 600 521,10\$
5/6+	7 68 593,70\$
5/6	308 1 247,10\$
4/6	17 956 41,00\$
3/6	277 825 10,00\$

Ventes totales: 13 287 316\$

Prochain gros lot (approx.): 5 000 000\$

Québec 49 Tirage du 99-08-18
11 13 18 38 42 45

Numéro complémentaire: 40

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 000 000,00\$
5/6+	0 50 000,00\$
5/6	9 500,00\$
4/6	770 50,00\$
3/6	15 943 5,00\$

Ventes totales: 506 501,50\$

Extra Tirage du 99-08-18
NUMÉROS 665479 100 000 \$
65479 1 000 \$
5479 250 \$
79 50 \$
479 10 \$
9 2 \$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, Service des greffes, 1, rue Notre-Dame Est, 9^e étage, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

9074-7585 Québec Inc. 1800, chemin des Lachino (Québec) H8S 4A6 Dossier: 150-136

Distribution S.M.G. Inc. 1 Bar (suite à cession) 10793, rue Millen (Québec) H2G 2E9 Dossier: 179-473

R.V.R.P. Star Inc. 1 Bar avec spectacles sans nudité (suite à cession) 5600, boul. Monk (Québec) H4E 3G8 Dossier: 199-307

Productions Nuits d'Afrique Inc. 1 Bar avec spectacles sans nudité (suite à cession) 5240, avenue du Parc (Québec) H2V 4G7 Dossier: 256-537

2434-1059 Québec Inc. 1 Bar avec spectacles sans nudité (suite à cession) 9070, boul. Saint-Michel (Québec) H1Z 3G5 Dossier: 374-280

Yoon Kee Kim KOTOFI CAFETERIA JAPONAISE 1 Restaurant pour vendre (suite à cession) 5468, avenue du Parc (Québec) H2V 4G7 Dossier: 626-960

9078-8167 Québec Inc. 1 Bar avec spectacles sans nudité (suite à cession) 1679, chemin Terrebonne (Québec) J6X 3Z6 Dossier: 626-960

9074-1786 Québec Inc. 1 Bar 3725, boul. H3H 2J3 Dossier: 1645-019

9072-1507 Québec Inc. 1 Bar 2121, rue Saint-Mathieu (Québec) H3M 1L1 Dossier: 1645-365

Edwin Serrano & Jenny Vians BAR CUBAIN-CUBANO'S BAR 1 Bar avec danse et spectacles sans nudité 316, rue Sainte-Catherine Ouest (Québec) H2X 2A1 Dossier: 799-494

2639-6564 Québec Inc. 1 Restaurant de catégorie de 1 Restaurant pour vendre sur terrasse à 1 Bar sur terrasse 1150, rue Volta (Québec) J4B 7A2 Dossier: 976-571

Thanh Truc Tran RESTAURANT THANH TRUC 1 Restaurant pour servir 4888, boul. Saint-Jean (Québec) H9H 4B2 Dossier: 982-132

Pierre Richard CAFE 753, rue Saint-Pierre (Québec) J6W 1E3 Dossier: 1270-354

3627811 Canada Inc. 1 Restaurant pour vendre (suite à cession) 45, boul. Laval (Québec) H7K 1S5 Dossier: 1460-864

LES Investissements Nolinor Inc. 1 Bar dans transporteur public (avon) 10105, avenue Dorval (Québec) H9P 1A2 Dossier: 1643-915

Regroupement pour le Développement des Pratiques Artistiques Interculturelles MAI 1 Bar dans théâtre 3680, rue Jeanne-Mance Local 103 (Québec) H2X 2K5 Dossier: 1644-442

Remo Devito CAFETERIA CREMAZIE 2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse 8762, rue Lajeunesse (Québec) H2M 1R6 Dossier: 1644-509

Fédération des Associations Étudiantes du Campus de l'Université de Montréal FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DU CAMPUS UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (FAECUM) 1 Club 4521, boul. Saint-Laurent (Québec) H2T 1R2 Dossier: 1644-657

9072-1507 Québec Inc. 1 Restaurant pour vendre 2121, rue Saint-Mathieu (Québec) H3M 1L1 Dossier: 1645-019

Stella Kontopoulou BAR 1 Bar 690, rue St-Roch (Québec) H2N 1L1 Dossier: 1645-365

Québec

• LES ACTUALITÉS •

Sommet de la Francophonie

Le Canada est invité à boudier les délégations burundaise et rwandaise

Des lettres ont déjà été envoyées à trois ministères

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

L'arrestation récente en Angleterre du général chilien Augusto Pinochet pour crimes contre l'humanité semble donner des idées à d'autres communautés. Hier, des Africains ont demandé publiquement au gouvernement canadien de refuser l'entrée au pays des délégués burundais et rwandais attendus au Sommet de la Francophonie de Moncton, au Nouveau-Brunswick, du 3 au 5 septembre. De plus, dans le cas de délégués qui seraient déjà arrivés au Canada, la coalition demande que le gouvernement procède à leur arrestation.

La coalition vise notamment la visite du major burundais Pierre Buyoya, qui dirige le pays depuis le coup d'État de 1996, et d'autres membres de son gouvernement. D'après les données fournies par la coalition, le major Buyoya est impliqué dans l'assassinat de près d'un million de burundais, en majorité Hutus, depuis 1972. Le régime de terreur du major Buyoya a eu des répercussions en République démocratique du Congo (ancien Zaïre) et en Tanzanie. Quant au gouvernement du Rwanda, la guerre civile de 1996 a entraîné le massacre de plus de 250 000 réfugiés.

Tandis qu'elle réclame l'exclusion des délégations burundaises et rwan-

daïses, la coalition ne porte aucune accusation contre les représentants de la République démocratique du Congo. La coalition dit ne pas approuver le régime de Laurent Désiré Kabila mais croit que le Congo est négativement influencé par ses voisins de la région des Grands Lacs.

«Nous sommes convaincus de l'intérêt du Canada de prendre ses distances face au dictateur putchiste», a déclaré Polycarpe Ntibarikure, porte-parole de la Communauté burundaise du Canada (CBCA). «Il ne faut pas dérouler le tapis rouge à Moncton pour des délégations qui ont le sang de centaines de milliers de victimes sur les mains.» Des lettres ont été envoyées aux ministères fédéraux des Affaires étrangères, de la Citoyenneté et de l'Immigration et de la Justice. Si jamais le gouvernement délivre les visas, la coalition n'exclue pas la possibilité de déposer des accusations de crimes contre l'humanité devant les tribunaux canadiens pour juger les membres des gouvernements rwandais et burundais. Il n'a pas été possible de savoir hier comment le gouvernement canadien entendait traiter la demande de la coalition.

Absence de Duhamel

Par ailleurs, le nouveau secrétaire d'État à la Francophonie, Ronald Duhamel, devra subir une opération la semaine prochaine pour

l'ablation de tumeurs au rein gauche. Son bureau a précisé qu'il ne pourra assister au Sommet de la Francophonie. Nouvellement nommé dans ses fonctions, il devait présider la Conférence ministérielle de la Francophonie du 31 août à Moncton. C'est le leader du gouvernement en Chambre, Don Boudria, un ex-ministre de la Francophonie et responsable des Jeux de la Francophonie, qui le remplacera.

D'autre part, les journalistes étrangers en route pour le Sommet sont en colère contre le premier ministre Jean Chrétien. Selon le président de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française, Georges Gros, les ambassades canadiennes trouvent «toutes les astuces possibles, afin, semble-t-il, de ne pas avoir à délivrer leur visa aux journalistes des pays défavorisés».

Les journalistes étrangers se préparent à assister à la réunion annuelle de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française qui précède le Sommet de la Francophonie à Moncton. À deux jours du début des assises de l'Union internationale, plusieurs n'ont pas encore de visa d'entrée en main. «Les départs pour Moncton étant prévus le 20 et le 21 août, il serait dommageable pour l'image que le Canada souhaite donner en accueillant la

Francophonie mondiale, de devoir constater que ce pays reste fermé à certains journalistes du Sud ou de l'Est», note à regret M. Gros dans une lettre au premier ministre Jean Chrétien dont La Presse Canadienne a obtenu copie.

«Nous pensons qu'il ne s'agit là que de quelques incidents dus à des services compétents, certes, mais trop pointilleux vis-à-vis de journalistes qui n'ont pas à fournir de bulletins de salaire, de contrat de travail, de situation bancaire, écrit M. Gros. Il ne s'agit pas de candidats à l'immigration mais bien de participants se rendant à Moncton.» Rejoind dans la banlieue de Paris, M. Gros a expliqué que le contexte particulier du Sommet de la Francophonie devrait encourager les autorités canadiennes à faire preuve de plus de souplesse. Certains journalistes de l'Afrique doivent produire ces documents. Cela ne s'est jamais produit auparavant, a souligné M. Gros.

Le Canada a été très exigeant envers tous les participants aux nombreuses activités périphériques du Sommet, a expliqué un haut fonctionnaire. Les jeunes de partout qui ont participé à des activités au Nouveau-Brunswick ont également dû se procurer un visa d'entrée.

avec la Presse canadienne

Transplantation de tissus porcins

L'homme bientôt sauvé par le porc

Bâle (AP) — Le géant pharmaceutique Novartis a annoncé hier avoir franchi une étape importante vers la transplantation d'organes porcins sur l'homme. Une étude réalisée auprès de 160 patients traités avec des tissus vivants a en effet montré qu'il n'y avait pas eu d'infection par le rétrovirus endogène porc (PERV).

En principe, il reste donc à «affiner» la combinaison de médicaments prévenant le rejet avant des premiers essais cliniques.

L'étude, à paraître aujourd'hui dans le magazine scientifique *Science*, «marque une étape importante dans le développement de cette technologie qui pourrait potentiellement sauver des vies», a estimé dans un communiqué le Dr Corinne Savill, directrice d'Immunar, filiale de Novartis réalisant les recherches en matière de xénotransplantation.

Ses résultats ont montré «qu'il n'y a aucune preuve d'infection par le PERV chez 160 patients, y compris les 36 patients qui avaient été pharmacologiquement immunodéprimés et donc présumés être exposés à un risque accru d'infection».

Le risque de transmission de maladies de l'animal à l'homme, encore peu connu, représente l'un des principaux freins au développement des transplantations d'organes de l'animal à l'homme. L'étude a montré que les «cellules de porc peuvent survivre durant plusieurs années dans le corps humain sans entraîner de maladies».

Quatre des patients ont cependant eu une réponse positive au test de recherche d'anticorps anti-PERV. Chez deux d'entre eux, ces anti-corps existaient déjà avant le traitement avec les tissus porcins. Chez les deux autres, l'analyse n'a pas pu être faite. Les autres tests destinés à rechercher la présence d'ADN du PERV et de virus circulant se sont révélés négatifs.

«Nous espérons à long terme que cela aidera à sauver la vie de milliers de patients qui, dans le monde entier, sont en attente d'une transplantation d'organe», a déclaré Corinne Savill.

Selon Novartis, la prochaine étape consistera à affiner la combinaison de médicaments dont les patients auront besoin pour prévenir le rejet de leurs xénogreffes. «Si ces études sont aussi positives que les résultats de cette recherche sur la sécurité de la xénotransplantation, nous pourrions alors considérer l'étape suivante qui consistera à la mise en place d'essais cliniques et soigneusement contrôlés», a précisé le Dr Paul Herrling, directeur de la recherche de la société pharmaceutique.

L'étude a été réalisée, après que la précaution eut été prise de faire tester les échantillons dans différents laboratoires. Les échantillons ont en outre été envoyés à un organe spécialisé aux USA (United States Centers For Disease Control and Prevention) pour confirmer les résultats.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

I • N • D • E • X

REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199** IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location
- 200 • 299** IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
- 300 • 399** MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT - rue de l'Épée. Côtage d'époque, s. détaché, 8 pièces, boiseries, grde cuis. rén. 1 1/2 s. b., s.-sol fini, gr. jardin, stat. (514)272-9136.

PLATEAU, cott. victorien, boiseries, 3 foyers décoratifs, 10 pcs, garage double avec mezz. 349.000\$. 521-0897.

POINTE ST-CHARLES, charmant cottage d'époque (1885) attaché, 3 c.c., planchers de pin, boiseries, murs de brique, terrasse et joli petit jardin. 132.000\$. (514)937-8545.

103

CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

CHATEAU D'ECHELLES, 975 p.c., 2 balcons, garage. Vente par accession. Me Fortin. (514)738-6984.

OUTREMONT ADJ., 7 1/2, réno. à neuf, plancher chêne, boiseries, balcon. 189.000\$. (514)495-9328.

PLATEAU, 6 1/2, 2e, vue parc, lumineux, balcon. 597-2615.

SANCTUAIRE, Phase V, 2e, 2 c.c. + 1, 1.800 p.c., 2 s.b., gr. balcon, paisible, 2 pl. stat. Aussi, Phase IV, 4e, 2 c.c., 1.600 p.c., grand balcon, vue sur le boisé. 733-8787, 939-3832.

VILLERAY, superbe 9 1/2 d'époque, cachet, vitraux, r. de c. + s.s. fini, 2 s. de b., 4 c.c., salon double, gr. jardin côté soleil, élec. + plomberie refaits, près métro Jean-Talton. 110.000\$. 274-9642 (609).

115

EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

A VERCHÈRES, Cottage victorien, fin XIX e, préservé, 10 pièces, bijou architectural, maison de l'entourage R. Lanox, terrain de 29000 p.l. ca., à paliers, véritable jardin botanique, succession, idéal pour B/B, près église. MICHEL BERGERON 514-382-0940. REMAX Ambiance.

A vendre à Ste-Julie (village), 20 min. du centre-ville, très joli split-level 81, très bien éclairé et fonctionnel, 3 c.c. + bureau indépendant pour travailleur autonome ou pour personne âgée, 2 s. de b., cave à vins, syst. d'alarme, 2 s. fin. Terrain 5.000 p.c. paysager par prof. et bien plus encore... 139.000\$ du proprio. Agents s'abstenir. (450)849-4578 jour. (450)923-3184(sor).

CACOUNA Bas St-Laurent, près Rivière-du-Loup, ancestrale (150 ans) rénovée d'époque. Galerie 3 cotés. Solarium. Foyer, fondations et cheminée en pierre. (418)867-2564 ou 3208.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE

«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

PLATEAU, rue Fullum, 5 1/2, 3e, condo rénové, meublé. 650\$/mois. Départ pour 2 ans. 1er oct. 527-0965

VILLE ST-Laurent, haut duplex, grand 5 1/2 rénové, puits de lum., 850 chauffé et élec. 1er sept. 747-6881.

161

SOUS-LOCATION

CHOMEDEY, condo de luxe pour 6 mois. 1er nov. 99 au 1er mai '00 pour couple ou pers. seule. Bord de l'eau, gar., stat., déneigement. Rue de la Seine. 650\$/mois. Dépôt requis + réf. (450)978-9672 ou (514)237-0734.

163

OFFRE À PARTAGER

NDG avenue Hingston. Cherche femme non-fumeuse pour partager 6 1/2 haut duplex, plancher bois, tranquille et impeccable. Disponible le 1er septembre. 400\$ tout inclus. Téléphone (514)485-5718.

165

PROPRIÉTÉS À LOUER

TERREBONNE, très belle propriété boisée, maison Viceroy, 3 c.c., foyer, cuis. équipée, s.s. fini, patio, jardin. 1er sept. (450)477-5471, (450)968-0262.

170

HORS-FRONTIÈRES À LOUER

«PARIS À LA SEMAINE» App. rénové et équipé près Tour Eiffel. 899\$/sem. 495-3021

PARIS ***

2 1/2, 4 1/2, Xie et Issy. Près métro et RER. 735-6623

LA FRANCE AUTREMENT: Vaste choix de maisons, grds ruraux et appartements à louer dans la plupart des régions françaises. Jean-Claude Dubord Voyages Quorum (514)766-4630

PARIS CENTRAL (Xlle) 2 pcs, meublé, climat, clair, sécur. Pour oct. nov. déc. 1.200\$/mois tout inclus. 948-0900.

PARIS IXe, bel app. meublé, 65 m., 3e et calme, clair, équipé. 6 mois. T.V. tél. 6.000\$/fm. 276-9917.

PARIS XIe, près de La Villette, 2 pièces, cuis., s.b., ascenseur, moderne, confortable. 1 à 4 pers., sem/mois. 842-3573.

PARIS XVème, coin Lecourbe et Convention, 2-3 pièces rénové, tout équipé, semaine ou mois, immeuble Art Déco, rue très calme. (450) 465-9014.

175

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

CHARLEVOIX au pied du massif. Vue imprenable sur fleuve. Maison ou chalet. (514)842-2294.

GASPESIE, Ste-Anne-des-Monts. Petite maison, bord de mer, du 27 août au 1er oct. 350\$/sem. (514)981-0303.

ILES DE LA MADELINE

Petite maison (saline). Bord de mer sur la grève. Toutes commodités. 2-6 pers. Libre à partir du 14 août. (418)986-8603. (450)923-3363(jour/sem.)

176

CHALET À LOUER

ENTRELAC, bord lac Pauzé(1h12 Mt), 2 c.c., paisible. Non-fum. 300\$/sem., 900\$/mois. (450)228-1507.

LANAUDIERE, chalet en bois rond, bord de l'eau, site exceptionnel, près réserve faunique. A la semaine. (450)835-2999.

STE-AGATHE, bord lac des Sables, superbe chalet, 3 c.c., 3 s. de b., 1.000\$/sem. (514)522-5242.

TROIS-PISTOLES, Bord de mer, 3 c.c., plage. 60\$/jour. (450)448-8847.

251

BUREAUX À LOUER

FACE Parc Lafontaine, Victori, 1.500 p.c., 6 1/2, foyer, boiseries, cuisine, stat., 1.350\$/chauffé. 527-3441 (jour). (450)692-2899(sor. w/end).

OUTREMONT, boul. St-Joseph ouest, 950 p.c., frais rénové, 3 bureaux pour professionnels. Chauff. et élec. inclus. 1er sept. 495-9193, 495-2752 (fax).

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking. 800 p.c. à 2.000 p.c. 849-5411 ou William 731-9490, 430 Ste-Hélène.

301

OEUVRES D'ART

ACHETONS tableaux originaux de Normand Hudon et autres peintres renommés. (450)466-8920.

BRONZE, Langevin, 1985 «Marie-Pierre», 6.000\$. (514)933-7852.

JEAN-PAUL RIOPELLE, Lithographies. «La chasse aux clés» 1 à 4. Certificat d'authenticité. (450)770-7253.

307

LIVRES / DISQUES

ACHAT DOMICILE LIVRES & BEAUX OBJETS 514-274-4659

LE QUAI DES LIVRES, 523-5383. Achat à domicile. Obtenez + en vendant directement au libraire.

LIBRAIRE d'expérience achetée à domicile. Grand pouvoir d'achat. Mt et région. (514)914-2142.

318

MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

LIQUIDATION + de 300 bureaux, chaises, filières, neufs/usagés. 685-4051.

Les Aménagements F.B. Inc.

320

AMEUBLEMENT

2 FAUTEUILS «Lazy Boy» en velours couleur taupe. Comme neufs. 600\$/la paire. 935-3722(rép.)

DÉCÈS

LANTHIER-LEGAULT, LAURETTE

À Montréal le 18 août 1999, à l'âge de 82 ans, est décédée Laurette Legault, épouse de feu Lucien Lanthier. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Roch (Françoise Salou), Jean (Christine Laverdière), Monique (André Pien), Lucinda, Denise, Hélène, Marie, Benoit (Suzanne Plourde), ses onze petits-enfants, son arrière-petit-fils ainsi que de nombreux parents et amis. La famille recevra les condoléances au Complexe funéraire St-François d'Assise, Urgel Bourgeois, 6700 Beaubien Est. Les funérailles auront lieu le samedi 21 août à 17h en la chapelle du Complexe. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Heures des visites: samedi de 13 à 17 h.

335

BOIS DE FOYER

BOIS sec coupé hiver 98. Livraison 7 jours/sem. corde 4 x 8. Meilleur prix. (450)831-4044.

380

ON DEMANDE

EDITEUR recherche manuscrits pour nouvelles collections, romans, science-fiction, policiers, «thrillers» et autres. Garantie de lecture et de prompt réponse. Éditions Isabelle Valiquette (450)446-3818 ou ceres@gc.ara.com

410

BUREAUX

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE La Société des Auteurs, Recherchistes, Documentalistes et Compositeurs (SARDeC) recherche un/une secrétaire-réceptionniste à temps plein pour un remplacement de dix mois (possibilité de permanence). Bonne maîtrise du français exigée. Bilinguisme: un atout. Connaissance du traitement de texte et du logiciel Access. Salaire et conditions à discuter. Prière d'envoyer votre curriculum vitae d'ici le 25 août à la SARDeC au 1229, rue Panet, Montréal, H2L 2Y6 ou par télécopieur au (514) 526-4124.

450

EMPLOIS DIVERS

MAGASIN d'encadrement recherche encadreur et/ou lamineur d'expérience. Magnus O pus 484-9030.

RECHERCHE PROF DE FRANÇAIS d'ex. pour enfant 11 a. 383-0465.

450

EMPLOIS DIVERS

MAGASIN d'encadrement recherche encadreur et/ou lamineur d'expérience. Magnus O pus 484-9030.

RECHERCHE PROF DE FRANÇAIS d'ex. pour enfant 11 a. 383-0465.

530

COURS

ANGLAIS INTENSIF Maîtrise McGill. 1990. T.E.S.L., privé, semi-privé. 849-5484.

ATELIER D'ÉCRITURE, avec Sylvie Massicotte, auteure. Info: (514)522-1429.

530

COURS

ANGLAIS INTENSIF Maîtrise McGill. 1990. T.E.S.L., privé, semi-privé. 849-5484.

ATELIER D'ÉCRITURE, avec Sylvie Massicotte, auteure. Info: (514)522-1429.

DÉCÈS

BABY, LUCILE

Au Centre hospitalier de l'Université Laval, soutenue par des services médicaux et infirmiers de grande qualité de la part du CHUL et du CLSC Sillery-Ste-Foy et entourée de toute la tendresse et l'affection des siens, est décédée, le 18 août 1999, à l'âge de 69 ans, Lucile Baby, fille de feu Albert-P. Tanguay et de feu Henriette Le Moine. Lui survivent, ceux et celles qu'elle a tant aimés et qui l'ont entourée de leur amour, son mari François Baby, ses enfants: Louis (Marie-France Bélanger), Michel (Sylvie Bouchard) et Marie-Claire (André Bouchard) et ses chers petits-enfants: Jean-François, Vincent, Marie-Pier, Jean-Pierre, Emmanuelle, Antoine et Jacques, ses sœurs: Renée (Jean Gagnon), Hélène (Ray Gagnon) et Pauline, ses beaux-frères et belles-sœurs, ses neveux et nièces, ses oncles et tantes, cousins et cousines, et de nombreux amis et amies.

Tous garderont d'elle le souvenir d'une femme magnétique, de grande chaleur humaine, de bonté, de sérénité, de courage, de grand amour des siens, très attachée à contribuer de tous ses efforts, à répandre autour d'elle le bonheur, la joie et la qualité de vie et à soulager la détresse, la souffrance et la misère humaine.

Le service religieux sera célébré samedi, le 21 août 1999, à 11h, en l'église St-Charles-Garnier de Sillery. La famille recevra les condoléances à l'église, une dernière avant le service. La direction des funérailles a été confiée à la Coopérative funéraire du Plateau, 693 Nérée-Tremblay, Sainte-Foy, 688-2411.

Elle a fait une carrière particulièrement remplie de harpiste, soit avec des formations comme les orchestres symphoniques de Québec, de la Montérégie, de Sherbrooke et de Drummondville, soit comme soliste de récitals ou dans les médias. Depuis plusieurs années, elle enseignait aussi avec beaucoup de bonheur, la harpe au Cégep de Ste-Foy.

Pour s'associer au combat de tous les instants qu'elle a mené contre la maladie avec une détermination, une force et un courage à toute épreuve, compenser l'envoi de fleurs par des dons à la Fondation québécoise du cancer, 2625 Chemin Ste-Foy, Ste-Foy, Québec, G1V 1T8, 657-5334.

530

COURS

ESPAGNOL, cours de perfectionnement d'entretien et de conversation adaptés à vos besoins. Horaire flexible. Aussi traduction française ou anglaise vers l'espagnol. 276-1062.

540

SANTÉ

MA PROSTATE CHÉRIE Un livre incontournable pour les hommes au dessus de 50 ans. \$22.00 Info: Delbueget 514-632-1630 * commande par fax 514-939-0709. * master card ou chèque adressés à Photomédis. 1209 Guy, Montréal, H3H 2K9.

542

MASSOTHÉRAPIE

LE DEVOIR

POLITIQUE

Le Canada est prêt à s'engager dans les négociations de l'OMC

«À plusieurs égards, nous pouvons compter sur nos voisins du Sud comme des alliés»

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Canada est fin prêt à s'engager dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'agriculture, qui commenceront en novembre à Seattle, soutient le ministre fédéral de l'Agriculture, Lyle Vanclief.

À son avis, les enjeux sont cruciaux pour le pays. «Le résultat de ces négociations sera d'une importance capitale pour assurer la prospérité de l'industrie agricole canadienne», a-t-il expliqué hier à l'occasion d'une conférence de presse, destinée à dévoiler la position du Canada.

M. Vanclief a tenu à signaler que cette position est le fruit de vastes consultations étalées sur deux ans et qu'elle a obtenu l'aval des milieux agricoles et des provinces.

À la table de l'OMC, le Canada défendra les points suivants au cours de négociations qui pourraient durer plusieurs années:

- éliminer les subventions à l'exportation des produits agricoles à l'échelle de la planète;
- diminuer les mesures internes de soutien aux industries agricoles;
- maintenir les systèmes domestiques de

commercialisation au Canada, qui réglementent la mise en marché des œufs, du lait, de la volaille et du blé au pays;

■ créer un groupe de travail sur la salubrité des produits issus de la biotechnologie.

Le ministre Vanclief a tenu à souligner que le Canada n'entendait pas céder un pouce sur les offices de commercialisation canadiens. «Nous sommes fermement convaincus que le Canada a droit d'avoir un système domestique de commercialisation», a-t-il souligné.

Expansion

Du même souffle, il a dit également que l'industrie canadienne a beaucoup à gagner de cet exercice. «Il reste beaucoup de place à l'expansion [au Canada] grâce à un commerce rentable qui, à son tour, peut contribuer à accroître les revenus agricoles et à créer des emplois», explique-t-il.

La création du groupe de travail sur la biotechnologie pourrait permettre, selon M. Vanclief, de clarifier les règles du jeu à l'égard des aliments issus de ces recherches. «Le fondement de notre prise de décision [au sujet de ces aliments] doit s'appuyer sur des principes scientifiques et non sur l'émotion», explique-t-il. On sait, par exemple, que les aliments modifiés gé-

netiquement suscitent actuellement un débat important en Europe.

Pendant les négociations, M. Vanclief estime que le Canada pourra compter sur les États-Unis pour appuyer ses positions. «À plusieurs égards, nous pouvons compter sur nos voisins du Sud comme des alliés», dit-il.

Ainsi, sur l'abolition des subventions à l'exportation, les deux pays sont sur la même longueur d'onde. Mais cette harmonie est loin d'être parfaite, admet M. Vanclief, puisque les États-Unis ont des récriminations à l'endroit des systèmes domestiques de commercialisation canadiens.

De plus, l'unanimité canadienne, évoquée par M. Vanclief, n'est également pas sans failles. Au printemps dernier, le gouvernement québécois avait fait des déclarations publiques pour réclamer un droit de parole à l'OMC aux côtés du Canada. Cette demande est apparemment demeurée sans suite puisque le ministre Vanclief n'en a pas fait mention.

Par ailleurs, le nouveau ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew, était absent, sans explication, de la conférence de presse d'hier. Pourtant, il partage la responsabilité de ces négociations avec son collègue Vanclief.

Roy Romanow déclenche des élections

«Je demande aux gens de la Saskatchewan de me confier le mandat de créer plus d'emplois»

PRESSE CANADIENNE

Saskatoon — Le premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow, a fait hier ce qu'aucun leader politique n'avait encore jamais osé dans cette province agricole — annoncer des élections en plein milieu de la saison des récoltes.

En annonçant la tenue du scrutin le 16 septembre, le premier ministre néo-démocrate prend le pari de conserver l'appui des agriculteurs, qui sont en colère.

Jamais les gouvernements de la Saskatchewan n'ont déclenché une élection en septembre, par égard pour les agriculteurs qui à cette époque de l'année, sont occupés à leurs récoltes.

L'agriculture occupe une place prépondérante dans la province — près de la moitié des terres agricoles du pays s'y trouvent.

Au cours de la conférence de presse qu'il avait convoquée hier, le premier ministre Romanow a déclaré à ses partisans enthousiastes que les élections reviendraient à savoir qui avait les meilleures réalisations et qui avait les meilleurs projets d'avenir.

«Je demande aux gens de la Saskatchewan de me confier le mandat de créer plus d'em-

ploi, de réduire l'impôt et d'offrir de meilleurs services», a-t-il déclaré.

M. Romanow, qui a été élu premier ministre en 1991 et a été réélu en 1995, a rappelé que son gouvernement avait à plusieurs reprises accordé des baisses d'impôt, équilibré le budget et réduit la dette de la province.

Il a ensuite défini un plan en sept points reposant sur la création d'emplois, les réductions fiscales, des améliorations à l'éducation et aux soins de santé, l'équité pour les familles d'agriculteurs, la lutte à la criminalité et un budget équilibré.

Le premier ministre a semblé accorder peu d'importance au moment où auraient lieu les élections, se contentant de dire que comme les semences avaient eu lieu tard cette année et que les récoltes seraient retardées, aucune période ne sera favorable pour les agriculteurs. Il a également souligné qu'il y aurait aussi des élections en septembre au Manitoba, une autre province à forte population agricole.

Les partis d'opposition se sont empressés de dénoncer l'initiative de M. Romanow, affirmant qu'il faisait peu de cas des régions rurales.

Le premier ministre néo-démocrate prend le pari de conserver l'appui des agriculteurs, qui sont en colère

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

cette cour situé au 1 Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «Le Devoir».

Une copie de la déclaration, avis a été remis au greffe à l'intention de MUSTAFA GUGIUCO.

Lieu: Montréal

Date: 17 août 1999

MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-248355-994

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT GREFFIER ADJOINT

IOLE LEVY

Partie demanderesse

C. CORNELIA ABABEI

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Cornelia Ababei de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «Le Devoir».

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de CORNELIA ABABEI.

Lieu: Montréal

Date: 16 août 1999

MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-248355-996

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT GREFFIER ADJOINT

PEMBE AZMANO

Partie demanderesse

C. MUSTAFA GUGIUCO

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Mustafa Gugiuc de comparaître au greffe de

cette cour situé au 1 Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «Le Devoir».

Une copie de la déclaration, avis a été remis au greffe à l'intention de MUSTAFA GUGIUCO.

Lieu: Montréal

Date: 16 août 1999

MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-248355-996

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT GREFFIER ADJOINT

PEMBE AZMANO

Partie demanderesse

C. MUSTAFA GUGIUCO

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Mustafa Gugiuc de comparaître au greffe de

cette cour situé au 1 Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «Le Devoir».

Une copie de la déclaration, avis a été remis au greffe à l'intention de MUSTAFA GUGIUCO.

Lieu: Montréal

Date: 16 août 1999

MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-248355-996

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT GREFFIER ADJOINT

PEMBE AZMANO

Partie demanderesse

C. MUSTAFA GUGIUCO

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Mustafa Gugiuc de comparaître au greffe de

cette cour situé au 1 Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «Le Devoir».

Une copie de la déclaration, avis a été remis au greffe à l'intention de MUSTAFA GUGIUCO.

Lieu: Montréal

Date: 16 août 1999

MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-248355-996

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT GREFFIER ADJOINT

PEMBE AZMANO

Partie demanderesse

C. MUSTAFA GUGIUCO

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Mustafa Gugiuc de comparaître au greffe de

cette cour situé au 1 Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «Le Devoir».

Une copie de la déclaration, avis a été remis au greffe à l'intention de MUSTAFA GUGIUCO.

Lieu: Montréal

Date: 16 août 1999

MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-248355-996

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT GREFFIER ADJOINT

PEMBE AZMANO

Partie demanderesse

C. MUSTAFA GUGIUCO

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Mustafa Gugiuc de comparaître au greffe de

cette cour situé au 1 Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «Le Devoir».

Une copie de la déclaration, avis a été remis au greffe à l'intention de MUSTAFA GUGIUCO.

Lieu: Montréal

Date: 16 août 1999

MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-248355-996

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT GREFFIER ADJOINT

PEMBE AZMANO

Partie demanderesse

C. MUSTAFA GUGIUCO

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Mustafa Gugiuc de comparaître au greffe de

cette cour situé au 1 Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «Le Devoir».

Une copie de la déclaration, avis a été remis au greffe à l'intention de MUSTAFA GUGIUCO.

Lieu: Montréal

Date: 16 août 1999

MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-248355-996

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT GREFFIER ADJOINT

PEMBE AZMANO

Partie demanderesse

C. MUSTAFA GUGIUCO

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Mustafa Gugiuc de comparaître au greffe de

cette cour situé au 1 Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «Le Devoir».

Une copie de la déclaration, avis a été remis au greffe à l'intention de MUSTAFA GUGIUCO.

Lieu: Montréal

Date: 16 août 1999

MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-248355-996

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT GREFFIER ADJOINT

PEMBE AZMANO

Partie demanderesse

C. MUSTAFA GUGIUCO

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Mustafa Gugiuc de comparaître au greffe de

cette cour situé au 1 Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «Le Devoir».

Une copie de la déclaration, avis a été remis au greffe à l'intention de MUSTAFA GUGIUCO.

Lieu: Montréal

Date: 16 août 1999

MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-248355-996

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT GREFFIER ADJOINT

PEMBE AZMANO

Partie demanderesse

C. MUSTAFA GUGIUCO

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Mustafa Gugiuc de comparaître au greffe de

cette cour situé au 1 Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «Le Devoir».

Une copie de la déclaration, avis a été remis au greffe à l'intention de MUSTAFA GUGIUCO.

Lieu: Montréal

Date: 16 août 1999

MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-248355-996

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT GREFFIER ADJOINT

PEMBE AZMANO

Partie demanderesse

C. MUSTAFA GUGIUCO

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Mustafa Gugiuc de comparaître au greffe de

cette cour situé au 1 Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «Le Devoir».

Une copie de la déclaration, avis a été remis au greffe à l'intention de MUSTAFA GUGIUCO.

Lieu: Montréal

Date: 16 août 1999

MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-248355-996

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT GREFFIER ADJOINT

PEMBE AZMANO

Partie demanderesse

C. MUSTAFA GUGIUCO

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Mustafa Gugiuc de comparaître au greffe de

cette cour situé au 1 Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «Le Devoir».

Une copie de la déclaration, avis a été remis au greffe à l'intention de MUSTAFA GUGIUCO.

Lieu: Montréal

Date: 16 août 1999

MICHEL MARTIN

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-248355-996

COUR SUPÉRIEURE

PRESENT GREFFIER ADJOINT

PEMBE AZMANO

Partie demanderesse

C. MUSTAFA GUGIUCO

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

PERSPECTIVES

La faillite pour Canadien

Que recherche Ottawa? Avoir bonne âme et conscience tranquille? L'issue logique de cette mesure extraordinaire, adoptée vendredi dans le but de venir en aide à Canadien International, se précise, se clarifie. Cet exercice invitant les «parties intéressées» à trouver une solution émanant du privé est factice, illusoire. Rien de sensé, de rationnel, ne peut ressortir de ces discussions. C'est clair, c'est la faillite pour Canadien International, qui n'est plus stratégique. Ni pour American Airlines ni pour le gouvernement Chrétien, qui goûte de plus en plus au confort d'une opposition morcelée.

Et après tout, le ministre fédéral des Transports, David Collenette, est reconnu pour donner plutôt dans la politique, et non dans l'économie.

Cette faillite sera sanglante, à peine 6000 des 16 000 employés étant susceptibles d'être repris par les autres transporteurs. La faillite sera sanglante pour les créanciers, la dette en jeu, comprenant le financement hors bilan, avoisinant les trois milliards.

Devant l'inévitable, devant l'imminence de «perturbations extraordinaires», il fallait jeter les bases au «dammage control» que devra faire le gouvernement fédéral, tellement l'impact social de cet effondrement sera émotif. Il fallait orchestrer une opération politique visant à protéger l'image d'Ottawa face aux déchirements qui s'ensuivront. Ottawa pourra toujours dire qu'il a tout fait, qu'il n'a pas lésiné sur les moyens et les interventions visant à protéger Canadien. Il pourra dire qu'il a tenté l'ultime en se rendant, vendredi, à la requête de Canadien.

Scénario de fusion, achat de routes. Tout a déjà été fait, étudié, examiné. Les gouvernements ont injecté plus de 400 millions dans les diverses opérations de sauvetage, les employés, plus de 200 millions. Les créanciers ont effacé une ardoise de 800 millions. American Airlines a, pour sa part, engagé 246 millions dans l'aventure. Un placement radié de ses livres en 1996, un placement de toute façon remboursé rapidement par un lucratif contrat de services de deux milliards en 20 ans signé par Canadien dans l'opération de 1992-94.

Cette aide salvatrice n'a pas empêché Canadien International d'accumuler un déficit de 1,7 milliard en dix ans. Et d'exprimer à répétition, tous les trois ans, des besoins de liquidités de 300 à 500 millions de dollars. La logique économique ne tient plus.

Tout a été fait et l'industrie a changé, modulée sous l'action des spécialistes en vols notifiés, des transporteurs à escompte et des compagnies étrangères. Le problème de la concurrence ne se pose plus. Les garde-fous sont en place, avec les WestJet, Air Transat, Canada 3000 et Royal. Même le transport régional bénéficie d'une situation au moins duopistique. Les Alaska Air et Horizon Air face à WestJet et à Air BC, dans l'Ouest, et Inter-Canadien face à Air Nova (gonflé par Air Alliance et Air Ontario), dans l'Est.

Mais la véritable donnée dans ce dossier se précise. Canadien n'a plus rien de stratégique à offrir. Et pour American Airlines et pour le gouvernement fédéral.

Dans le premier cas, la deuxième plus importante compagnie aérienne aux États-Unis avait, dans le passé, besoin de cette porte vers l'Asie qu'offrait Canadien. Avec l'émergence de oneworld, avec la présence de Cathay Pacific et, bientôt, de Japan Airlines dans cette alliance globale, American Airlines n'a plus besoin de Canadien.

Dans le deuxième cas, les interventions biaisées du gouvernement fédéral visant à protéger Canadien au détriment d'Air Canada ont toujours eu pour principale motivation de contrer, sans succès, une montée en puissance du Reform Party dans l'Ouest. Or, le gouvernement libéral va même jusqu'à savourer, aujourd'hui, un certain bien-être découlant d'une opposition morcelée, sans véritable enracinement d'un océan à l'autre.

AMR, principal actionnaire d'Air Canada?

Que peut-il ressortir de cette ultime période de grâce de 90 jours? Rien. Air Canada n'a tout simplement pas intérêt à polir l'attrait de son concurrent pour faciliter sa recherche d'un hypothétique investisseur, qui ne s'est toujours pas manifesté. La fusion? Air Canada n'est redevable qu'envers ses propres actionnaires. Ce scénario a été élaboré, signolé en 1992. Il aurait conduit à la naissance d'une entité criblée de dettes, à hauteur de huit milliards (toutes dettes confondues). Une compilation au passif qui ne serait pas très différente aujourd'hui, ce qui écarte la viabilité d'un tel scénario.

De plus, ce scénario est d'autant plus inévitable qu'il est inquiétant. Car indépendamment du ratio de regroupement retenu, American Airlines se retrouverait alors au rang des principaux actionnaires de l'entité regroupant les deux compagnies aériennes. WestJet n'a également aucun intérêt à s'embarquer dans l'opération de sauvetage. Ce transporteur à escompte est en pleine poussée dans l'Ouest et il se débrouille très bien. Pourquoi s'embourberait-il d'une dette de trois milliards, de vieux appareils et de 16 000 employés syndiqués?

Si l'entreprise privée ne trouve pas de solution au sortir de ce processus, Ottawa va-t-il re-réglementer l'industrie? Si oui, va-t-il aussi contrevenir à sa propre logique de la libre concurrence et multiplier les préjudices aux autres transporteurs? Reste la hausse, voire l'élimination de la limite imposée à la propriété étrangère, un geste qui élargirait le terrain de jeu de Canadien dans sa recherche de capitaux. Mais le risque est trop grand de voir toute l'industrie, et les emplois afférents, basculer au sud de la frontière. De toute façon, cela n'a rien donné pour Canadien. Car même si American Airlines retient 33,3 % des actions, et 25 % des droits de vote de Canadien, le géant américain exerce un contrôle de facto sur le transporteur de l'Ouest. American Airlines exerce un contrôle effectif, occupant des sièges au conseil d'administration de Canadien, détenant un droit de veto sur les grandes décisions que peut prendre la direction de Canadien.

Et même si cet obstacle à la propriété étrangère sautait ou s'adoucisait, qui avancera les 500 millions, au minimum, dont a besoin Canadien? American Airlines? Canadien n'est plus un placement stratégique. British Airways? Ce transporteur évolue plutôt en mode de réduction de capacités ces temps-ci. Et un tel investissement n'aurait de logique que si British Airways accédait, du même coup, à un réseau intégré de routes locales. Or Canadien démontre qu'elle ne peut pas vivre avec la concurrence sur son marché intérieur.

Comme tout a déjà été fait, que recherche Ottawa? Avoir bonne âme et conscience tranquille. Offrir à Canadien, qui déclare éprouver de sérieuses difficultés sur la scène domestique, cette ultime chance. Pour ensuite se présenter avec une feuille de route qui démontre que le gouvernement fédéral a tout tenté, à tout fait au cours des dix dernières années pour éviter l'inévitable.

L'industrie canadienne du pétrole est en effervescence

Pétro-Canada et Ultramar pourraient fusionner

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Le projet de fusion qui a avorté entre Suncor Energy et Pétro-Canada aurait été beaucoup plus loin que ne l'a rapporté hier le Calgary Herald. La nouvelle compagnie pétrolière née de cette fusion aurait à son tour projeté de fusionner avec Ultramar Canada, a appris Le Devoir d'une source de l'industrie qui requiert l'anonymat.

Suncor Energy et Pétro-Canada avaient entrepris de négocier une entente de plusieurs milliards de dollars qui aurait impliqué un échange de titres boursiers pour créer une société capable de rivaliser avec Esso (Pétrolière impériale). Mais les pourparlers ont pris fin au début du mois d'août.

Selon nos informations, la nouvelle mégasociété née de la triple fusion (Pétro-Canada—Suncor Energy—Ultramar) aurait par la suite vendu une partie de son réseau de stations-service à Shell Canada afin que le Bureau fédéral de la concurrence donne son aval à cette transaction.

Pétro-Canada et Suncor Energy exploitent ensemble 2000 stations-service au Canada. Celles de Pétro-Canada sont réparties un peu partout au pays tandis que celles de Suncor Energy, propriétaire de la bannière Sunoco, sont concentrées exclusivement en Ontario. Ultramar Canada exploite quant à elle environ 1800 stations-service au Québec et dans les Maritimes.

En raison de l'échec des pourparlers entre Pétro-Canada et Suncor Energy, la source

n'a pu dire si Pétro-Canada et Ultramar Canada prévoient toujours fusionner. De la même façon, la source n'a pu préciser si les actifs américains d'Ultramar Diamond Shamrock (UDS) seraient impliqués dans ce projet de fusion.

Les porte-parole de Pétro-Canada et d'Ultramar Canada n'ont pas voulu commenter hier les informations obtenues par Le Devoir.

Volte-face

En janvier 1998, Pétro-Canada et (UDS) — née de la fusion entre la britannique Ultramar et de l'américaine Diamond Shamrock — avaient annoncé leur volonté de fusionner leurs activités de raffinage, de transport et de commercialisation au Canada et dans le nord des États-Unis.

Mais au mois de juin de la même année, les deux compagnies avaient annoncé qu'elles retiraient leur demande d'autorisation déposée devant le Bureau fédéral de la concurrence. Ce dernier avait fait savoir aux deux sociétés qu'il avait de fortes inquiétudes au sujet de cette fusion.

Dans un communiqué émis simultanément, les deux sociétés avaient justifié leur volte-face en raison de la procédure d'examen qui aurait été «longue et onéreuse et son issue incertaine». Voilà pour la version officielle.

Car officiellement, les gens de l'industrie estiment que l'échec de cette fusion est principalement attribuable aux divergences survenues entre Pétro-Canada et UDS à propos d'une raffinerie de Total, au Michigan, et

dont la décontamination du site aurait coûté très cher.

Dans un contexte de mégafusions dans l'industrie pétrolière dans le monde, ces nouvelles discussions entre Pétro-Canada et Ultramar Canada n'ont rien de surprenant.

Mais dans l'industrie canadienne, un autre élément peut expliquer cette nouvelle tentative de rapprochement entre les deux compagnies pétrolières. Il s'agit de la lutte contre la pollution et le smog urbain.

D'ici 2005, Ottawa compte réduire le niveau de souffre dans l'essence. Les essences pour véhicules automobiles au Canada contiennent à l'heure actuelle 350 parties par million (ppm) de souffre. Cette concentration devra être ramenée à 30 ppm à compter du 1^{er} janvier 2005.

Et comme les compagnies pétrolières devront modifier leurs équipements pour raffiner le pétrole, la note sera salée. En fusionnant, Pétro-Canada et Ultramar Canada réduiraient ainsi leur coûts pour respecter les nouvelles normes environnementales.

Au Québec, par exemple, les équipements de la raffinerie Ultramar de Saint-Romuald (en banlieue de Québec) seraient changés pour 2005, mais pas ceux de la raffinerie de Pétro-Canada qui est située dans l'Est de Montréal.

Pourquoi? Car d'après le projet de fusion entre les deux sociétés, explique la source, la raffinerie d'Ultramar produirait de l'essence pour les véhicules automobiles tandis que celle de Pétro-Canada produirait du diesel, de l'huile à chauffage et de l'asphalte.

Création de 300 emplois d'ici trois ans

La SGF investit 7,6 millions dans UForce

L'entreprise de Montréal développe des logiciels adaptés à Internet

VÉRONIQUE MARTIN
PRESSE CANADIENNE

La Société générale de financement (SGF) investit 7,6 millions en capital-actions dans UForce, une entreprise de Montréal qui développe et implante des logiciels adaptés à Internet et destinés aux secteurs des télécommunications, du commerce électronique, des organismes gouvernementaux et des services. UForce prévoit de créer 300 emplois d'ici trois ans.

La SGF détient ainsi un peu moins de la moitié des parts de l'entreprise, dont le reste appartient à des intérêts privés. Cet investissement, combiné à un prêt bancaire additionnel, représente une injection totale de plus de 10 millions dans UForce.

«UForce est une combinaison unique de professionnalisme québécois en matière de génie-conseil, de programmation Java et de compétence internationale reconnue en téléphonie», a affirmé en conférence de presse le président et chef de la direction de la SGF, Claude Blanchet. «Cet investissement aidera l'entreprise à effectuer de la recherche et du développement, mais surtout à commercialiser à l'échelle mondiale des produits déjà existants dans l'entreprise, qui compte actuellement une trentaine

d'employés.» Selon ce dernier, l'intégration de l'ordinateur et du téléphone permettra aux employés des centres d'appels qui reçoivent les demandes des consommateurs de répondre immédiatement à leurs besoins, grâce à l'affichage du dossier du client à l'écran.

Java

UForce utilise la programmation Java, un langage informatique pour Internet, qui est de plus en plus utilisé. Le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances du Québec, Bernard Landry, croit que le langage Java peut consolider davantage l'industrie québécoise florissante des télécommunications et des technologies de l'information. «Le langage Java, qui défère comme une vague dans le monde, est une des possibilités de modification profonde et d'amélioration de l'ensemble du secteur», estime M. Landry. Grâce aux capacités de UForce de faire des interfaces téléphonie et langage Java, les produits de cette entreprise représentent des possibilités d'exportation planétaire.

D'ailleurs, Sun Microsystems, la multinationale mère du langage Java, a accredité UForce comme premier centre Java autorisé pour l'Est du Canada. En vertu de leur entente, Sun et UForce mèneront conjointement

la promotion des services et des produits de UForce. Les deux autres entreprises canadiennes accréditées par Sun sont situées à Toronto et à Calgary.

Selon des analystes, le commerce électronique représente une possibilité de croissance phénoménale dans les années à venir. On s'attend aussi à ce que 80 % des centres d'appels du monde intègrent leurs services téléphoniques à leurs sites Internet pour profiter de cette croissance. UForce compte bien se tirer d'affaire dans le domaine en perfectionnant ses logiciels de téléphonie Internet et de commerce électronique.

Toutefois, les entreprises qui se sont lancées dans ce type de commerce ces dernières années ont connu des résultats mitigés: les réseaux de télécommunication actuels qui permettent le transport des données par Internet ne sont pas assez rapides. Le temps d'attente décourage le consommateur. Les dirigeants de UForce fondent leurs espoirs de croissance entre autres sur l'amélioration des réseaux. «Les compagnies de télécommunication se penchent actuellement sur ce problème et des entreprises bien de chez nous lancent des services de communication beaucoup plus rapides qu'il y a deux ans», répond Claude Blanchet.

Le ton est donné pour la saison des résultats

La TD et la Royale affichent de solides résultats

REUTERS

Toronto — Deux des plus grandes banques canadiennes ont rapporté hier des résultats impressionnants pour le troisième trimestre, donnant le ton à la saison de la publication des résultats des banques.

La banque Toronto-Dominion a indiqué avoir engrangé des profits records au troisième trimestre, gonflés par un gain de 1,08 milliard provenant de la vente d'une participation de 11,5 % dans sa firme de courtage à escompte TD Waterhouse.

La TD, cinquième plus grande au Canada avec un actif de 222 milliards avant l'acquisition, à huit milliards, du Canada Trust, a dit que ses profits pour le trimestre terminé le 31 juillet se sont élevés à 1,48 milliard, ou 2,48 \$ l'action, par rapport à 297 millions, ou 0,48 \$ l'action, à la même période de 1998. Cela inclut un gain de 1,82 \$ l'action provenant du premier appel public à l'épargne de TD Waterhouse.

Excluant le gain provenant de l'inscription en bourse des titres de TD Waterhouse, la

banque TD a récolté des profits de 0,66 \$ l'action, par rapport à 0,48 \$ à la même période de l'an dernier. La banque TD a dit que le rendement de l'avoir en actions ordinaires selon la comptabilité de caisse était de 21,4 % au cours du troisième trimestre en regard de 17,3 % un an plus tôt.

Pour les neuf mois, le bénéfice net de la TD s'est chiffré à 2,17 milliards, compte tenu du gain avant impôt de 1,08 milliard provenant de la vente d'actions de TD Waterhouse, contre 939 millions un an plus tôt.

Banque Royale

La Banque Royale du Canada, deuxième banque au pays avec un actif de 279 milliards, a rapporté un bénéfice net par action sur une base pleinement diluée — et calculé selon les normes comptables américaines — de 1,33 \$ pour le trimestre terminé le 31 juillet, sur un revenu net de 462 millions. À la même période l'année dernière, la Royale avait rapporté un bénéfice de 1,30 \$ par action ou de 432 millions.

La banque a indiqué que le rendement sur l'avoir des actionnaires, mesure clé de la rentabilité des banques, s'était chiffré à 16 % au troisième trimestre, par rapport à 17,4 % l'année dernière. Selon les principes comptables canadiens, le rendement sur l'avoir des actionnaires a plutôt atteint 16,6 %, par rapport à 18,4 % un an plus tôt.

Les provisions pour les pertes sur les mauvaises créances étaient de 175 millions au plus récent trimestre, comparativement à 100 millions à la même période l'an dernier.

La deuxième plus importante maison de courtage à escompte au monde, TD Waterhouse Group, a annoncé, de son côté, qu'elle avait doublé ses profits lors du troisième trimestre, à 26,4 millions \$ US. Classée derrière Charles Schwab Corp. parmi les plus gros courtiers à escompte, TD Waterhouse a indiqué avoir réalisé des profits de 0,08 \$ par action diluée au trimestre terminé le 31 juillet, comparé à 0,04 \$ l'action, ou 12,9 millions \$ US, un an plus tôt. Les revenus ont bondi de 49 % à 243 millions \$ US.

EN BREF

Manuvie enregistre un bénéfice record de 204,6 millions

(Le Devoir) — La Financière Manuvie a enregistré un bénéfice record de 204,6 millions au cours du deuxième trimestre, en hausse de 15,5 millions ou de 8 % sur les résultats du deuxième trimestre de 1998. Le rendement des excédents a été de 13,2 %, le total des excédents passant à 6,3 milliards. Pour le premier semestre clos le 30 juin 1999, le bénéfice net a atteint 399 millions, en hausse de 8 % sur celui de 369 millions du semestre correspondant de 1998. Les revenus semestriels ont progressé de 34 %, de 5,11 milliards à 6,87 milliards.

Léger recul du PIB québécois en mai

(Le Devoir) — Après des hausses de 0,2 % en avril et de 0,2 % en mars, l'activité économique au Québec a reculé légèrement en mai, le niveau du PIB se situant à peine en deçà de celui d'avril. Ce recul est le troisième au cours des douze derniers mois. La tendance de l'économie demeure cependant positive, a souligné l'Institut de la statistique du Québec. Pour les cinq premiers mois de 1999, l'augmentation du PIB est de 3,7 % par rapport aux mois correspondants de l'année précédente, alors que, pour l'ensemble de 1998, la croissance du PIB s'établissait à 2,6 %.

Zone euro: l'inflation à 1,1 %

(AFP) — Le taux d'inflation de la zone euro a augmenté à 1,1 % en rythme annuel en juillet contre 0,9 % en juin et 1,3 % en juillet 1998, a indiqué hier l'office européen de statistiques Eurostat. Le taux d'inflation des 15 États membres de l'Union européenne est remonté à 1,1 % en juillet en rythme annuel contre 1 % en juin et 1,4 % en juillet 1998. À titre de comparaison, l'inflation annuelle en juillet 1999 aux États-Unis s'est élevée à 2,1 %.

Seagram affiche une perte de 47 millions \$ US

(PC) — Seagram a rapporté hier une perte d'exploitation de 47 millions \$ US au quatrième trimestre, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 15 millions \$ US l'an dernier. La perte nette de l'entreprise s'élève à 53 millions ou 0,13 \$ l'action, en tenant compte d'un gain supplémentaire sur les opérations conclues avec USA Networks en 1998. Le gain sur la vente des actions de Time Warner et des opérations abandonnées de Tropicana avait porté le bénéfice net du quatrième trimestre de l'exercice 1998 à 324 millions, soit 0,93 \$ par action en circulation. Pour l'ensemble de l'exercice 1999, le chiffre d'affaires a augmenté de 30 % pour s'établir à 12,3 milliards. L'entreprise a déclaré une perte d'exploitation de 250 millions, en tenant compte d'une charge de restructuration avant impôts de 405 millions relativement à l'intégration des opérations de Universal et de PolyGram. Au cours de la période précédente, le bénéfice d'exploitation s'était élevé à 553 millions.



DIVIDENDE SUR ACTIONS PRIVILÉGIÉES

IL EST RÉSOLU QUE:
Un dividende trimestriel sur les actions privilégiées de premier rang, série A en circulation de la Compagnie est, par les présentes, déclaré payable le 30 septembre 1999 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 15 septembre 1999, à raison d'un montant par action égal à un quart de 72 % de la moyenne du taux préférentiel (selon la définition des dispositions afférentes aux actions privilégiées de premier rang, série A) en vigueur quotidiennement au cours des trois mois terminés le 15^e jour de septembre 1999, multiplié par 25 \$.

Heather M. Hannon, LL.B.
Vice-présidente, conseillère juridique et secrétaire générale

Halifax (Nouvelle-Écosse)
Le 20 août 1999

Air Canada et Canadien entameront des discussions la semaine prochaine

LE DEVOIR

Air Canada a donné suite à l'invitation, lancée hier par Canadien International. Les discussions, non exclusives, doivent dé-

butter la semaine prochaine. «Nous sommes convenues de ne pas discuter de la teneur des discussions à moins qu'il y ait quelque chose de substantiel à dévoiler», a souligné la porte-parole d'Air Canada, Nicole Couture-Simard.

Chez Canadien International, le porte-parole, Jeff Angel, a précisé que l'agenda du transporteur prévoit des rencontres avec quelques compagnies, dont Air Canada, afin d'essayer de ramener un certain ordre dans l'industrie.

ÉCONOMIE

Création éventuelle du numéro un mondial

Trois grandes banques japonaises songent à une fusion

AGENCE FRANCE-PRESSE

Tokyo — Trois des plus grandes banques japonaises négocient une alliance avec l'ambition de former, à l'horizon de l'automne 2000, le plus important groupe bancaire du monde et de restructurer en profondeur un secteur malade de l'archipel.

Les deux banques de détail Fuji Bank et Dai-ichi Kangyo Bank (DKB) et IBJ (Industrial Bank of Japan), la seule des grandes banques de crédit à long terme à n'avoir pas fait faillite, ont admis hier négocier sur plusieurs hypothèses de rapprochement. Un accord pourrait être rendu public dès aujourd'hui.

Le holding commun regroupant une grande partie de leurs activités donnerait naissance au plus grand groupe bancaire du monde avec un actif total de 142 000 milliards de yens (1300 milliards de dollars américains). Les opérations bancaires des trois groupes devraient être séparées en plusieurs secteurs: banque de détail, activités desti-

nées aux entreprises et banque d'investissement, sur la base de techniques financières de haut niveau.

Le secteur bancaire japonais, alourdi par d'énormes créances douteuses, est entré l'an passé dans une phase de profonde restructuration, encouragée par l'injection massive de fonds de la part des autorités gouvernementales.

Alcoa avale Reynolds

Pittsburgh (AFP) — Le groupe américain Reynolds va être racheté par le premier producteur mondial d'aluminium, Alcoa, qui a réévalué légèrement son offre une première fois repoussée par le conseil d'administration de Reynolds, ont annoncé les deux groupes dans un communiqué.

La transaction se fera en totalité par échange d'actions alors que dans sa première offre Alcoa avait proposé le paiement pour moitié en actions et pour moitié en espèces (65 \$ US par titre).

Si la parité d'échange était de 0,9784 action Alcoa pour une action Reynolds lors de la première offre, cette fois Alcoa a proposé 1,06 action pour une action Reynolds. Cette offre valorise la transaction à 4,4 milliards \$ US, hors reprise de dettes, soit 300 millions de mieux pour les actionnaires de Reynolds.

Le nouveau groupe emploiera 120 000 salariés dans 300 sites industriels dispersés dans 36 pays, selon le communiqué.

L'ensemble Alcoa et Reynolds pèse pour 20,5 milliards \$ US de chiffre d'affaires, ce qui le mettra à peu près à égalité avec le trio Alcan, Pechiney et Alusuisse Lonza. Ces trois groupes canadiens, français et suisse ont annoncé leur fusion le 11 août.

La balance commerciale canadienne continue de progresser

PRESSE CANADIENNE ET ASSOCIATED PRESS

Ottawa — Les exportations canadiennes ont enregistré leurs meilleurs résultats depuis deux ans et demi, en juin, a fait savoir hier Statistique Canada.

La balance commerciale s'est en effet établie à 2,8 milliards, pour ce qui est

des marchandises, comparativement à 2,3 milliards le mois précédent, a précisé l'organisme fédéral. Les exportations ont progressé de 1,9 % en juin, tandis que les importations reculaient de 0,3 %. Si la balance entre exportations et importations canadiennes continue de progresser à un tel rythme, il n'est pas à exclure qu'elle atteigne plus de 33 milliards \$ pour l'année en cours.

Sans précédent

Aux États-Unis, qui achètent toujours davantage de marchandises au Canada, le déficit commercial du mois de juin s'est élevé à un chiffre sans précédent pour un seul mois de 24,6 milliards \$ US, ce qui représente une hausse de 16,3 % par rapport au mois de mai, selon les chiffres publiés hier par le départe-

ment américain du Commerce. Au cours du premier semestre, la balance commerciale américaine accuse un déficit, en rythme annuel, de 236 milliards, soit une hausse de 44 % par rapport au déficit record de 164,3 milliards enregistré l'an dernier. Ces chiffres témoignent de la vigueur de l'activité économique au sud de la frontière.

LE MARCHÉ BOURSIER

COUP D'ŒIL

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
La Bourse de Montréal				
XXM: Indice du marché	22622	3774.40	+8.75	0.2
XCB: Bancaire	7241	5579.16	-59.30	-1.1
XCO: Hydrocarbures	18005	2880.63	-0.81	-0.0
XCM: Mines et métaux	5749	2254.05	+18.11	0.8
XCF: Produits forestiers	4234	2931.78	+71.32	2.5
XCI: Bien d'Équipement	5375	3792.29	+4.79	0.1
XCU: Services publics	4497	3733.51	+19.72	0.5
La Bourse de Toronto				
TSE 35	26815	405.00	+0.20	0.0
TSE 100	54960	428.07	+2.45	0.6
TSE 200	29845	444.05	+8.25	1.9
TSE 300	84805	7098.04	+55.58	0.8
Institutions financières	8591	7127.26	-58.19	-0.8
Mines et métaux	3827	4166.90	+16.84	0.4
Pétrolières	24776	6815.83	+50.71	0.7
Industrielles	13145	5917.88	+56.35	1.0
Aurifères	5074	5232.67	-170.32	-3.2
Pâtes et papiers	4708	5351.83	+117.39	2.2
Consommation	2336	14544.08	+23.80	0.2
Immobilières	1402	2155.75	+17.73	0.8
Transport	2124	6156.74	+29.42	0.5
Pipelines	1396	5795.37	+88.24	1.5
Services publics	5327	7759.20	+3.61	0.0
Communications	3774	17949.24	+710.92	4.1
Ventes au détail	7064	5343.23	+68.93	1.3
Sociétés de gestion	1342	9232.47	-40.57	-0.4

La Bourse de Vancouver				
Indice général	16561	410.56	+0.46	0.1
Le Marché Américain				
30 Industrielles	87204	10963.84	-27.54	-0.3
20 Transports	9851	3166.30	-20.06	-0.6
15 Services publics	8323	314.86	+3.53	1.1
65 Dow Jones Composé	105383	3209.64	-2.79	-0.1
Composite NYSE		620.36	-3.29	-0.5
Indice AMEX		785.07	+1.15	0.1
S&P 500		1323.59	-9.25	-0.7
NASDAQ		2621.43	-36.30	-1.4

Les plus actifs de Toronto					
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (%)
POCO PETR LTD	10056	15.50	15.20	15.40	+0.05
TVI PACIFIC INC	4214	0.06	0.05	0.06	-
TOR BK	3599	30.50	29.25	29.40	-0.35
HUDSON'S BAY CO	2640	23.80	20.30	23.75	+2.35
ATI TECHN INC	2112	22.50	20.55	22.50	+1.80
DYLEX LTD	1899	2.53	2.10	2.30	+0.20
PLAYNETE SYS INC	1883	1.16	0.85	1.05	+0.18
NORTEL NETWORKS	1765	65.00	62.75	65.00	+0.20
ANDERSON EXPL	1645	21.90	21.05	21.70	+0.05
BCE INC	1549	70.60	69.30	69.80	-0.35

Les plus actifs de Montréal					
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (%)
OED-OR CP	833	1.95	1.36	1.60	+0.18
REPAP ENR INC	643	0.10	0.09	0.10	+0.01
SODISCO-HOWDEN	518	0.19	0.16	0.19	-
TELEGLOBE INC	494	28.15	27.20	27.90	+0.55
CARA OPERATIONS A	417	3.75	3.60	3.75	+0.05
LYON LAKE MINES	416	0.30	0.26	0.26	-0.04
DOMTAR INC	394	17.10	16.35	17.00	+0.50
OREX EXPL INC	353	0.20	0.17	0.19	+0.01
BIOCHEM PHARMA	281	34.65	33.00	33.30	-1.35
VIDEOTRON GRPE	250	23.00	22.25	22.50	-0.50

Investmax					
Courtage à l'escompte					
Une division de La Corporation Concord Capital					
Courtesy et valeurs mobilières					
www.investmax.com					
Pour les cotes, les nouvelles et les graphiques de vos titres boursiers					
Téléphone: (514) 392-1366 • Sans frais: 1-877-392-1366					
* Investmax est une marque déposée, propriété de Décision • Investmax s.e.c.					

chuté?

Suivez leur remontée tous les samedis dans

LE DEVOIR

MONTREAL					
XXM	3774,40	+8.75			

TORONTO					
TSE 300	7098,04	+55.58			

NEW YORK					
Dow Jones	10 963,84	-27.54			

DOLLAR					
1\$ canadien	66,91¢ us	-0.50			

OR					
à New York	259,40 \$ us	-0.90			

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Ces titres, vendus hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, je compagnie junior à la Bourse de Montréal; f, action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou o = actions assujetties à des privilèges spéciaux; pr = actions privilégiées; r = actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u = unité de capital-action; v = dividende variable; wt ou w = bon de souscription (warrant); z = lot brisé.

Titre	S2 dern. sem. Haut	Bas	Ventes C/B	Haut	Bas	Cdt.	Var.
A							
ABL Can.	1200	0.310	28400	0.400	0.350	0.400	
ADS	5350	1.910	1000	46	2.320	2.320	+0.020
AFAC	0.175	0.060	33500	0.090	0.080	0.080	
Alta&Rpt	97500	23.250	200	36	93.050	93.050	+1.050
Aur Res	3490	1.800	80000	2.600	2.600	2.600	-0.200
Albort	0.195	0.030	22400	0.110	0.090	0.090	-0.020
Albini-C	20500	11.650	133555	19.700	19.250	19.450	-0.350
Alterna	8000	4.000	8640	4.700	4.410	4.410	-0.290
Algrint	1.100	0.180	58000	0.310	0.260	0.260	-0.020
Air Canada	8400	5.150	164259	7.500	7.300	7.500	+0.100
AirCan A	7500	4.550	12000	6.550	6.400	6.550	+0.150
Alcan A	54.800	28.850	48547	26	51.800	50.950	-0.550
AluicTb	21.650	14.500	1500	15	19.250	19.250	-0.750
Alu A	29.500	16.500	1800	17	17.500	17.500	-0.050
AluForest	20.750	12.750	1700	83	18.200	17.950	-0.200
AluCan	0.750	0.200	14800	0.680	0.600	0.680	-0.010
B							
Amisco	11.250	5.050	314	11	7.900	7.900	7.900
Amisk A	2300	1.000	505	1.860	1.860	1.860	+0.010
Angl Sns	0.910	0.130	11000	0.230	0.220	0.230	-0.010
Antoro	0.140	0.020	24000	0.060	0.050	0.060	-0.020
Arengal	0.550	0.165	3000	0.300	0.300	0.300	-0.020
Asbestos	24.500	6.100	700	19	11.300	11.300	-0.800
Astral A	28.500	15.750	200	25	25.000	25.000	-0.200
Atco I	43.650	30.000	13056	14	43.000	42.000	-4.550
C							
Althaus	11.000	5.700	5390	425	8.800	8.250	-8.500
BC Gas	43.500	26.750	3728	15	28.100	27.850	-0.250
BCE emg	38.000	6.750	72602	30.750	29.600	30.550	-0.400
BCE inc	78.050	39.800	19053	9	70.500	69.300	-0.050
BCE Mbl	57.850	32.500	84085	55.750	57.750	57.750	
bcTel	43.000	31.050	37653	32.250	31.700	32.000	+0.250
bcTel Inv	40.750	30.250	90578	21.250	31.000	31.250	
D							
BQ L	29.800	20.100	37770	9	23.300	23.050	-0.150
BQ L	25.200	17.500	47966	11	18.950	17.800	-0.550
BQ L	12.150	10.000	400	11	11.150	11.150	-0.350
BQ L	3.350	8.550	200	9	9.300	9.300	-0.800
BQ L	20.000	13.100	240	19	11.950	11.950	-0.400
BQ L	84.250	57.500	37202	13	66.300	65.350	-0.200
BQ L	28.750	23.750	2350	24	24.800	24.350	-0.700
BQ L	29.000	25.500	200	27	25.150	25.150	-0.700
BQ L	27.000	25.150	650	25.350	25.200	25.350	-0.100
BQ L	29.000	28.800	250	27.250	27.250	27.250	
E							
BQ L	11.000	0.500	51303	0.750	0.620	0.700	-0.100
BQ L	25.050	17.000	1000	21	21.650	21.650	-0.150
BQ L	6.600	2.600	17100	24	6.200	5.950	-0.050
F							
EnferMark	1.500	0.580	7200	0.950	0.900	0.950	+0.050
Diagnor	0.400	0.120	22000	0.240	0.220	0.240	+0.040
Dofasco	28.800	15.300	10400	13	26.100	25.500	-0.100
Dominion	17.100	6.900	394098	34	17.100	16.500	-0.500
Domin S	21.250	17.800	400	21	21.200	21.200	-0.200
Domin S	207660	16.350	207660	16	26.250	24.500	-2.750
Domin S	26.500	17.500	200	16	25.000	25.000	-0.500
Domin S	33.250	20.000	200	21	26.900	26.900	-0.350
Domin S	33.200	16.000	2100	21	26.950	26.350	-0.250
Domin S	1.250	0.200	28072	0.210	0.205	0.205	-0.005
Domin S	12.250	7.550	500	8.900	8.900	8.900	-0.100
Domin S	6.200	2.160	28214	7	2.530	2.160	-0.180

Bas	Ventes C/B	Haut	Bas	Cdt.	Var.	Titre	S2 dern. sem. Haut	Bas	Ventes C/B
3.650	2814	6	5.650	5.550	5.650				
1.640	47100	19	3.750	3.900	3.750				
6.800	35965	19	10.200	9.950	10.200				
s/bas									
0.250	833718	1	1.950	1.360	1.600				
0.160	14900	67.000	65.650	67.400	+0.900				
17.400		0.350	0.350	0.330	0.330				
13.700	1030	12	18.500	18.000	18.500				
11.500	5811	18	15.300	15.000	15.300				
22.800	1566	12	23.150	23.050	23.100				
9.550	3340	24.450	23.850	23.500	24.450				
10.100	512	11.050	11.050	11.050	11.050				
10.650	1300	13.600	13.500	13.500	13.500				
11.250	5065	16	23.900	23.150	23.500				
11.200	4805	10	23.900	23.100	23.500				
19.000	2450	30	21.450	21.000	21.200				
13.300	9300	26.150	24.750	24.150	+0.900				
9.500	900	20	17.250	17.050	17.050				
2.000	30100	21	5.100	5.000	5.100				
2.440	20000	0.105	0.105	0.105	-0.005				
3.400	1500	12	4.850	4.550	4.550				
3.750	3625	4.250	4.250	4.250	+0.050				
12.500	800	25	14.000	14.000	14.000				
2.950	98075	4.800	4.750	4.800	+0.050				
9.800	15150	0.780	0.750	0.750	+0.060				
0.800	15150	23.350	23.250	23.350					
1.250	3000	38	2.000	2.000	2.000				
0.175	9250	0.400	0.350	0.350					
0.050	50000	0.065	0.065	0.065	-0.010				
0.580	5720	0.950	0.900	0.950	+0.050				
0.120	22000	0.240	0.220	0.240	+0.040				
0.1300	19400	13	26.100	25.500	26.100				
6.900	394988	34	17.100	16.350	17.000				
17.800	40	21.200	21.200	21.200	+0.200				
13.700	207665	16	26.250	25.500	26.250				
17.500	200	16	25.000	25.000	25.000				
20.000	200	21	26.900	26.000	26.900				
16.000	2100	21	26.950	26.250	26.950				
0.200	28072	0.120	0.205	0.205	-0.005				
7.550	500	6.900	6.900	6.900	-0.100				
1.250	28214	7	2.530	2.160	2.340				
				</					

É D I T O R I A L

Une négociation de raison

La rentrée n'est pas encore là que, déjà, le Front commun syndical des employés du secteur public montre les crocs. Une menace dont le gouvernement Bouchard doit évidemment tenir compte, sans y succomber pour autant.

L'enjeu de cette négociation qui risque de tourner à la crise sociale, c'est l'avenir du système public. En cela, les porte-parole syndicaux ont raison, mais non pas pour les motifs qu'ils avancent. En fait, entre les demandes syndicales qui totalisent plus de trois milliards par année et les offres de un milliard du gouvernement, l'écart est considérable et ne tient même pas compte du coût des revendications touchant le régime de retraite, la sécurité d'emploi ou la création de postes. Si, pour quelque raison que ce soit, la réponse du gouvernement venait à trop se rapprocher des demandes syndicales, ce sont les porte-monnaie des contribuables mais surtout les services publics eux-mêmes qui seraient menacés faute du réinvestissement devenu nécessaire en main-d'œuvre et en équipements dans les domaines prioritaires.

Les centrales trouvent les offres du gouvernement scandaleuses. Alors-y voir de plus près: 1 % à partir de janvier 1999, plus 2 % en juillet dernier et 2 % en juillet 2000, cela porte le salaire annuel d'un employé qui gagne présentement 30 000 \$ à 31 500 \$ dès l'été prochain, et à 52 500 \$ celui de l'employé qui gagne 50 000 \$. Ce n'est peut-être pas le Pérou, mais il n'y a pas non plus de quoi faire une grève générale. Combien de travailleurs ont droit à des offres semblables avant même de commencer la négociation?

Cela dit, même si Québec maintient la «ligne dure», il lui reste une certaine marge de négociation que les syndicats sauront vite découvrir, mais qu'ils auront peut-être de la difficulté à vendre à leurs membres après leur avoir promis des miracles. Par exemple, l'offre de Québec est de 1 % à partir de janvier 1999 au lieu de juillet 1998: une différence de plusieurs dizaines de millions qui pourrait s'ajouter au milliard initial. On peut même penser à une offre finale de 6 % au lieu de 5 %, étant donné la conjoncture économique plus favorable que prévu, ce qui porterait respectivement à 1800 \$ et 3000 \$ les augmentations de salaire en vigueur dès juillet prochain, dans les deux cas d'espèce présentés plus haut.

Autre élément non négligeable de négociation: il y a deux ans, le gouvernement a récupéré un pourcentage de la masse salariale de chaque groupe d'employés, tantôt en réduisant le nombre de postes, tantôt en diminuant les salaires, au choix de chaque groupe concerné. Pour ne pas perdre un seul poste permanent, les enseignants ont laissé filer 3 % de salaire de façon récurrente et abandonné quelques congés pédagogiques. Avant de faire miroiter à ses membres un paradis sur terre constitué d'une augmentation de base de 11,5 % à laquelle s'ajouterait une «correction» d'autant que 20 % au chapitre de l'équité entre les enseignants et les autres fonctionnaires, la CEQ ne serait-elle pas mieux avertie de concentrer ses efforts sur l'objectif de la récupération d'une partie du terrain perdu? La nouvelle présidente, Monique Richard, devrait se rappeler ce qui pend au-dessus de la tête des syndicats dont les dirigeants promettent trop à leurs membres dans le but de les mobiliser: l'amertume, la division et la désillusion.

Par ailleurs, du côté du gouvernement, il ne faut pas seulement chercher à limiter l'hémorragie sur le plan financier, il faut aussi profiter de l'ouverture des conventions collectives pour les adapter aux nouveaux besoins des réseaux de la santé et de l'éducation. Quoi qu'on en dise après toutes ces années de compressions, la rigidité reste un des maux importants qui affectent la bonne gestion dans les collèges, les commissions scolaires et les hôpitaux. Une plus grande souplesse dans l'application des mécanismes d'affichage de postes ou de sécurité d'emploi favoriserait une réduction des coûts en même temps qu'une plus grande stabilité des emplois.

Depuis des mois maintenant, on essaie de faire croire au public et aux employés eux-mêmes que les offres du gouvernement sont ridicules au point de justifier le recours aux moyens de pression lourds des cet automne. Avant de foncer tête baissée dans le psychodrame, syndicats et gouvernement doivent se mettre à table pour trouver rapidement un terrain d'entente qui améliore la condition des salariés, certes, mais sans entamer la mince marge de manœuvre indispensable à un réinvestissement ciblé dans les services publics et à une réduction progressive du fardeau des contribuables, toujours les plus taxés en Amérique.

jrsansfacon@ledevoir.ca

Allah ne suffira pas

Il était attendu. Le séisme qui vient de frapper la Turquie était une bombe à retardement: des failles sismiques sillonnent 90 % du territoire. Qu'est-ce qui fait que, de San Francisco à Mexico à Istanbul, les vivants se bâtissent des vies, se la font détruire, pleurent leurs morts et se mettent à reconstruire? Face aux catastrophes naturelles, une part incontournable de fatalisme vient agir sur les consciences. Les avertissements de la science sont accueillis avec un mélange indistinct de résignation et de déni.

C'était une bombe à retardement, mais non pas la première à sauter au visage d'autorités qui, à entendre la presse turque, viennent de reconformer leur négligence. Une négligence et une paresse dont l'Etat turc risque de pâtir particulièrement puisque le pays a été touché cette fois-ci en son cœur industriel et dans sa région la plus peuplée. Un pays ne peut pas se blinder contre une force pareille. N'empêche, l'inadéquation des secours creusera le bilan des morts. Plusieurs heures après le tremblement de terre, rapportait hier la correspondante du Monde, les seuls sauveteurs s'affairant autour des décombres à Izmit, lieu des dégâts les plus graves, étaient des civils qui creusaient à mains nues. D'autres vies auraient encore pu être épargnées si les constructeurs n'avaient pas ignoré, par souci meurtrier de rentabilité, les normes de sécurité parasismiques. L'Etat leur permettrait-il encore de les ignorer?

Se relever ne sera pas facile pour la Turquie. L'aide d'Allah, n'en déplaise au premier ministre Bülent Ecevit, ne suffira pas. Heureusement, elle a de bons amis, dont le moindre n'est pas son puissant protecteur américain. Vingt et un pays, dont le Canada, ont promis de l'aide. Le monde accourt. Ainsi que l'a affirmé le ministre Lloyd Axworthy, un tel événement commande une «mondialisation» des responsabilités. Devant l'ampleur du cataclysme, même la Grèce a tendu la main, offrant du secours humanitaire et de l'équipement pour combattre l'incendie de la raffinerie de Tupras qui fournit aux Turcs 86 % de leur pétrole. De la part d'un pays qui éprouve face à son voisin une inimitié attisée depuis toujours par les questions chypriote et kurde, c'est un beau geste: le signe, tout simplement, d'un réflexe élémentaire d'entraide.

Le défi que posera ce séisme à la Turquie en sera un aussi de développement social. Avant, pendant et après de telles catastrophes, ce sont les sans-voix qui souffrent le plus. En certains quartiers de la société, les problèmes seront soulevés, comme ils l'ont été dans la foulée de l'ouragan Mitch qui a balayé l'année dernière le Nicaragua et le Honduras. Les gens de pouvoir entendront-ils? L'histoire n'enseigne pas que les gouvernements en place tirent toujours les leçons. Elle enseigne que des événements comme ceux-là sont souvent l'occasion pour les États de faire disparaître une partie de l'aide internationale, si vigilants soient les pourvoyeurs, dans les souterrains de leurs corruptions. Elle enseigne qu'en attendant la tuile suivante, ils refont trop souvent comme avant.

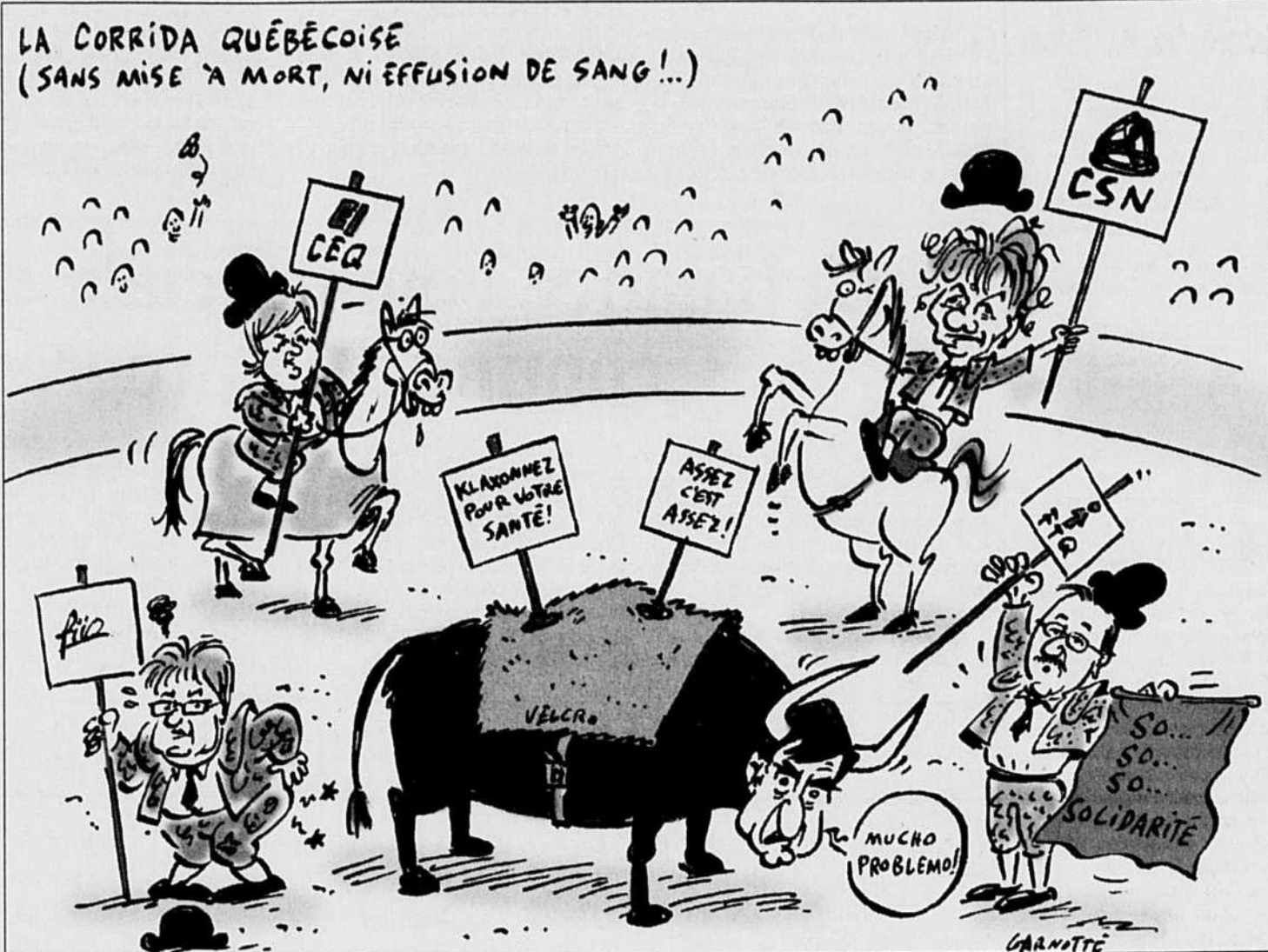
LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
PIERRE CAYOUE, MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Drapeau, le père de la loterie au Québec

Je me souviens, dans les mois qui ont précédé les Jeux olympiques, de la mise en place par Jean Drapeau de la fameuse «taxe volontaire». Cette taxe avait pour but justement de financer les Jeux olympiques. Elle fut déclarée illégale, par la suite, par le gouvernement du Québec. Ce dernier créait plus tard Loto Québec et son prolongement, le Casino.

Jean Drapeau n'est-il pas le père de la loterie au Québec? Je déplore le fait qu'aucune ligne dans *Le Devoir* ne l'ait mentionné jusqu'à maintenant.

Réal Gingras

Outremont, août 1999

La dette des pays en voie de développement

Dernièrement, un appui phénoménal a été donné à la possibilité d'annuler la dette des pays en voie de développement. Cette initiative, qui fut modifiée par le G8, mérite que l'on s'y attarde car une simple réduction de cette dette, comme il le propose, ne suffirait pas à améliorer la situation d'impasse dans laquelle se trouvent ces pays. Toutefois, il faut être sûr qu'une telle initiative avantagerait ces pays et non seulement les institutions financières internationales qui seraient remboursées. L'argent des pays donateurs pouvant servir à réduire la dette ne doit pas provenir du budget d'aide destiné aux besoins humains fondamentaux, enveloppe maintes fois amincie. Les contribuables canadiens sont cer-

tainement prêts à participer à l'amélioration de la qualité de vie des plus pauvres, mais pas à renflouer les institutions financières déjà financées au départ par les dirigeants de leur pays.

On doit s'assurer que chaque dollar que les pays n'ont pas à débours pour le paiement de leur dette sera utilisé à bon escient, soit pour les services essentiels de base destinés à leur population.

Manon Bédard
Montréal, août 1999

Deux jours couché dans les corridors de l'urgence

Le matin du 14 août, les urgences étaient encore bondées! La différence, c'est qu'on lit cela dans les pages intérieures. On approche de la banalisation. Comme la Bosnie, le Kosovo, Sarajevo! Les médias sautent sur la nouvelle, la montent en épingle et la jettent rapidement pour une autre plus fraîche... *The show must go on!*

Mais la situation catastrophique dans les urgences, c'est chez nous que ça se passe! Deux jours couchés sur une civière dans un corridor d'un hôpital où 200 lits sont inoccupés, est-ce pour cela que des Chinois paient des milliers de dollars pour rentrer en contrebande dans ce pays, pour lequel Jean Chrétien se pète les bretelles? (Au fait, il va où, lui, quand il est malade?)

Quant à notre Lucien national, il attend avec patience que la situation se banalise. À force d'ignorer un problème, c'est bien connu qu'il disparaît. Alors, pendant ce temps, on passe deux jours couché dans le corridor de l'urgence. A-t-on travaillé toute sa vie pour

finir couché dans un corridor d'urgence? Lorsque M. Bouchard était à Saint-Luc, il a eu droit à autre chose que le corridor de l'urgence, à ce que je sache!

Se pourrait-il que les compressions aient été faites aux mauvais endroits?

Par exemple, qu'a demandé une très Grande Bibliothèque à Montréal, dont les coûts vont sûrement atteindre 100 millions de dollars? Pourrait-on savoir sur la foi de quelle étude, de quelle demande, de quelle base notre glorieux gouvernement provincial (dans le sens «campagne» du terme) va investir cet argent?

Quant à la farce du Printemps du Québec à Paris, pourrait-on voir les chiffres de tout ce remue-ménage, et surtout son impact sur la collectivité? J'ai plutôt l'impression que tous les petits copains de la Culture ont voyagé «sur le bras» et que l'urgence dans ce cas-là était d'être du *party*. Pendant ce temps, deux jours couché dans les corridors de l'urgence!

Quant au chef de l'opposition, il est en vacances, nous dit-on. Il va être drôlement reposé à la rentrée car on a l'impression qu'il est en vacances depuis la dernière élection! Tout de même, on nous affirme qu'il n'a pas été vu dans aucune urgence québécoise. Probablement que ses urgences sont ailleurs...

Quand et qui va remettre de l'ordre dans ce bordel incontrôlable qu'est devenu le gouvernement du Québec? La souveraineté et le fédéralisme ont tous les deux bon dos mais il faudrait arrêter de peler chez le voisin son incompetence crasse. Qui va remettre les priorités en perspectives?

Il faudrait peut-être envoyer tout ce beau monde passer deux jours couché dans les corridors de l'urgence!

Jean-Pierre Bordua
Montréal, 14 août 1999

LIBRE OPINION

À propos du modèle québécois

CHRISTIANE THÉBERGE

Directeur principal, service de l'information
Caisse de dépôt et placement du Québec

C'est avec stupéfaction que nous avons pris connaissance de certains passages d'une «Libre opinion» sur le «modèle québécois» que Richard Le Hir a signée le 23 juillet dans *Le Devoir*. Il y insinue ceci: «Un ingénieux système de vases communicants (SDI, SGF, Caisse de dépôt, fonds de toutes sortes) à partir desquels, au nom du développement économique, de la création d'emplois et de l'intérêt supérieur de la nation (!), on arrose à grands coups de millions la ribambelle des copains du pouvoir, en puisant allégrement dans les goussets déjà presque vides d'un contribuable qui n'en peut plus.»

Permettez-nous tout d'abord de lui rappeler la provenance et la destination des fonds qui nous sont confiés. Il sait sans doute que la Caisse de dépôt et placement du Québec gère les cotisations perçues auprès de quelque cinq millions de Québécois par des régimes de retraite ou d'assurance publics, et destinées à créer une rente de retraite ou une indemnité aux travailleurs québécois. La Caisse gère également, depuis janvier 1999, les sommes placées en fiducie au nom des personnes dépendantes du Curateur public.

La Caisse gère aujourd'hui un actif total de 83 milliards de dollars au nom de ses 20 déposants et clients. Sa gestion rigoureuse lui a permis d'atteindre des rendements qui la classent, selon les spécialistes de l'industrie, parmi les meilleurs en Amérique. M. Le Hir peut en juger lui-même: en 1998, année caractérisée par de fortes turbulences sur les marchés, la Caisse a obtenu un rendement enviable de 10,2 % sur l'ensemble de ses placements. Au seul chapitre des placements négociés par le Groupe Participations Caisse auprès des entreprises québécoises et canadiennes, le rendement s'est chiffré à 36 %, un résultat remarquable! Sur une période de quatre ans (1995-1998), la Caisse a dégagé un rendement global de 14,2 % et sur 10 ans (1989-1998), le rendement est de 11,1 %.

La Caisse est reconnue par ses pairs pour pratiquer une saine gestion de ses placements, caractérisée par un choix de critères d'investissement des plus rigoureux et un processus décisionnel bien établi, impliquant les gestionnaires au dossier, la haute direction et les membres du conseil d'administration concerné par l'investissement. Ainsi, la Caisse s'est mise à l'abri de prises de décisions arbitraires.

Grâce à ses pratiques, la Caisse est devenue, au fil des ans, une institution financière solide dont la renommée, au Québec et à l'étranger, n'est plus à faire.

...

Je me souviens

C'est moi-même avec une certaine stupéfaction que j'ai reçu la lettre de Christiane Théberge, datée du 13 août dernier.

Si mes propos sur le «modèle québécois» ont à ce point indisposé son institution, sa réaction me semble avoir été longue à se manifester. Mais ce qui me surprend le plus, c'est qu'elle ait même éprouvé le besoin de réagir.

En effet, je suis loin d'être le premier à soulever la question des rapports entre la Caisse et le gouvernement. Si la mémoire de son institution lui fait opportunément défaut en cette circonstance, «je me souviens» pour ma part fort bien des nombreux commentaires parus dans les médias à une époque pas si lointaine où l'on s'inquiétait à juste titre du manque de transparence de la Caisse dans certaines transactions majeures (Steinberg, Privigo, etc.) et de la possibilité qu'elle puisse être utilisée à des fins partisans, politiques ou encore plus inavouables. Déjà, le modèle québécois dans sa version Québec inc. préoccupait les milieux avertis.

Mme Théberge allègue, en réponse à ce qu'elle appelle mes «insinuations», la bonne performance de la Caisse et sa bonne réputation dans les milieux financiers institutionnels. Or la question qui se pose est celle de savoir si la performance de la Caisse

n'aurait pas pu être meilleure sans les interventions à caractère politique qui ont parsemé son histoire.

On tremble à l'évocation de l'impact qu'aurait pu avoir sur le Québec la décision de la Caisse de ne pas soutenir de 19 milliards (sur un actif de 83 milliards, comme elle le rappelle fort à propos) qu'était prêt à apporter son président au fameux plan «O» du premier ministre Jacques Parizeau en cas de victoire du OUI au dernier référendum. Même le conseil des ministres n'en avait pas été informé. Dois-je conclure de son paragraphe sur la saine gestion de la Caisse que «le processus décisionnel bien établi impliquant les gestionnaires au dossier, la haute direction et les membres du conseil d'administration» avait été respecté dans ce cas-là? Elle me permettra d'en douter. Lorsque le président doit sa nomination à ce même premier ministre, nouvellement élu, qui vient tout juste d'évincer son prédécesseur à la Caisse au motif qu'il était trop identifié au parti rival, toutes les spéculations sont permises.

S'il est une chose qu'impose la responsabilité de fiduciaire, c'est la transparence. Lorsqu'il s'agit de la sécurité financière de toute une population, cette obligation n'en devient que plus importante et incontournable. Je n'ai jamais pu m'expliquer autrement que par leur inféodation au gouvernement au pouvoir le fait que les dirigeants et les membres du conseil d'administration de la Caisse de dépôt ne prennent pas eux-mêmes l'initiative de faire clarifier les règles du jeu, de façon que leur indépendance à l'égard du gouvernement ne puisse même jamais être mise en question.

La réponse de Mme Théberge à ma «Libre opinion» va peut-être hâter la tenue d'un débat très salutaire pour le Québec. Ayant choisi de me retirer de la vie publique, je laisse à d'autres le soin de le tenir. Convaincu que ce texte trouvera son chemin jusqu'aux officines du parti au pouvoir, je me permets d'acheminer copie de sa lettre et de ma réponse aux dirigeants des autres formations politiques.

Richard Le Hir
Ex-ministre délégué au secrétariat à la Restructuration

IDÉES

Un an après l'avis de la Cour suprême sur la sécession du Québec

L'élément le plus novateur de l'arrêt:
l'obligation de négocierMais la Cour a-t-elle sous-estimé ou feint d'ignorer la complexité du processus
de négociation qu'elle recommande?

PATRICE GARANT

Professeur de droit constitutionnel
Université LavalExtraits d'une conférence prononcée au 5^e Congrès de droit
constitutionnel, à Rotterdam, 12-16 juillet 1999

L'avis de la Cour suprême sur la sécession du Québec, rendu il y a tout juste un an aujourd'hui, est probablement le plus grand arrêt que notre Cour aura rendu en 124 ans d'existence, qui pourrait devenir un classique du droit constitutionnel contemporain.

En traitant de la sécession, la Cour a manifesté une créativité remarquable teintée néanmoins d'un empirisme respectueux de la réalité canadienne.

L'avis de la Cour fut salué comme reflétant une prise de position courageuse, prudente et éclairée; certains l'ont considéré comme assez habile... Nous partageons largement ce point de vue.

D'un côté, il donne une bonne leçon de droit constitutionnel en reformulant une définition adéquate du constitutionnalisme canadien. De l'autre, il comporte une analyse correcte des principes du droit international applicables en matière de sécession. Par ailleurs, l'élément le plus novateur de l'arrêt est cette affirmation d'une obligation constitutionnelle de négocier, imposée à tous les partenaires de la Fédération, fondée sur la légitimité des revendications sécessionnistes: les provinces canadiennes et le fédéral «auront l'obligation de prendre en considération et de respecter cette expression de la volonté démocratique [...]». Voilà tout un programme!

En 1868, la Cour suprême des États-Unis affirmait que «the Constitution, in all its provisions, looks to an indestructible Union, composed of indestructible States», et ce, malgré le silence de la Constitution américaine. Cent trente ans plus tard, la Cour suprême voisine maintient, au contraire, que la sécession de la Fédération canadienne est possible et qu'elle peut être légitime et même légale. Que de chemin parcouru. [...]

La Cour peut être considérée comme ayant tout fait pour maximiser les chances d'un arrangement négocié et pacifique, et éviter les risques de désordre social qui pourraient accompagner une déclaration unilatérale de souveraineté. Elle a, à juste titre, reconnu une légitimité certaine aux aspirations des Québécois, si celles-ci s'expriment selon les règles démocratiques et sans ambiguïtés. [...]

Jamais la Cour n'avait poussé aussi loin sa créativité. La Cour ne s'est pas enfermée dans une conception trop étroite du principe de la primauté du droit. La Cour, avec une subtilité certaine, a cherché à tenir compte de la réalité canadienne dont elle a fait une analyse suffisamment objective. Elle reconnaît le caractère évolutif du fédéralisme canadien et ose affirmer que «la Constitution n'est pas un carcan». [...]

Qui parlera
au nom du Canada?

La Cour a beaucoup parlé de négociations et des parties à la négociation. Au début, elle traite des «parties» au sens de droit constitutionnel formel, soit le fédéral et les dix provinces (par. 104). Mais elle ajoute que les négociations requerront la réconciliation de droits et obligations «par les représentants des deux

majorités légitimes, à savoir une claire majorité de la population du Québec et une claire majorité de l'ensemble du Canada quelle qu'elle soit». Cela est fort intéressant.

A un certain stade des négociations, la Cour semble considérer qu'il y aura une substitution des parties à la table: d'un côté, il y aura toujours le Québec et, de l'autre, le Canada sans le Québec, c'est-à-dire le nouveau Canada (en supposant qu'il n'éclate pas). La Cour a peut-être été prudente de ne pas s'être aventurée plus loin dans la prévision de ce qui se passera. Il se peut fort bien que la négociation continue entre les deux parties hors du cadre constitutionnel, ce qui accrédi- te la thèse suivant laquelle l'arrêt de la Cour envisagerait une quatrième formule implicite d'amendement.

L'expression «l'ensemble du Canada» pourrait signifier le Canada fédéral, tel que représenté par le gouvernement fédéral. Toutefois, ici, le terme «ensemble du Canada» est opposé à «population du Québec», ce qui donne à penser que la Cour visait la population de l'ensemble canadien hors Québec. Or cet ensemble canadien est représenté tout autant par le gouvernement fédéral que par celui des autres provinces, chacun dans leurs champs de compétence. Il restera à déterminer comment dégager une «majorité claire» de cet ensemble complexe. Ici, la for-

mule générale du 7/50 pourrait avoir une place toute désignée et respecterait l'esprit du fédéralisme.

La Cour a-t-elle sous-estimé ou feint d'ignorer la complexité du processus de négociation qu'elle recommande? Le Canada sans le Québec pourrait constituer une entité fort différente du Canada actuel. Cette nouvelle entité devrait prendre en compte les intérêts variés et diversifiés de l'ensemble de la population, de chacune des provinces et territoires, des minorités et «des droits de tous les Canadiens à l'intérieur et à l'extérieur du Québec». Cela fait beaucoup!

Et la dualité canadienne?

Un autre reproche peut être fait à la Cour quant au choix des principes structurels fondamentaux, qu'elle limite à quatre y incluant la protection des minorités. [...]

Nous sommes surpris de cette promotion donnée subitement à ce principe, alors que, dans ses grands arrêts de 1981 et 1982 sur le rapatriement de la Constitution, elle l'avait plus ou moins mis en veilleuse en considérant que la plus importante modification constitutionnelle de notre histoire pouvait s'opérer sans l'assentiment de la plus imposante minorité qui soit, représentant l'un des deux peuples fondateurs.

Ce qui nous paraît plus grave, c'est l'omission de considérer comme principe structurel et structurant de la Constitution «la dualité canadienne». Jusqu'à assez récemment, cette caractéristique de la tradition et de la réalité canadienne n'aurait pas fait de doute.

A notre avis, la dualité canadienne est encore un élément essentiel de définition de la «nation politique» sous l'angle du rapport à l'histoire. La dualité canadienne, c'est le biculturalisme et le bilinguisme «a mare usque ad mare», une réalité vivante à laquelle ont cru des générations de «Canadiens» et de «Canadiens», c'était le rapport Laurendeau-Dunton et la politique du gouvernement Trudeau, c'est la Loi sur les langues officielles, etc. Aurions-nous la mémoire si courte?

En consacrant constitutionnellement la dualité canadienne au niveau des grands principes, la Cour suprême aurait fait un coup de maître! Elle aurait revalorisé la francophonie hors Québec au moment où l'Acadie s'appête à revoir le Sommet de la Francophonie. Elle aurait affaibli l'argument suivant lequel l'indépendance pour le Québec est nécessaire à la survie de la culture francophone en Amérique. Elle aurait surtout confirmé que la survie et le développement de la culture francophone sont également une responsabilité constitutionnelle du gouvernement fédéral ainsi que des gouvernements de chacune des provinces. Elle aurait rappelé qu'il s'agit encore là de la principale caractéristique distinctive de la culture canadienne par rapport à la culture américaine. Elle aurait peut-être ainsi indiqué la planche de salut de la Fédération canadienne gravement menacée par l'imminence d'un référendum québécois imprévisible, qui pourrait être remporté sur la base d'un argument culturel...

Soulignons, en terminant, que la Cour a légitimé, à mots couverts, le fédéralisme asymétrique. Elle commence par rappeler que le principe du fédéralisme est «une reconnaissance de la diversité des composantes» de la Fédération (par. 58). Elle reprend ensuite un énoncé qu'elle a fait dans le contexte de la Charte, à savoir que «les différences entre les provinces font rationnellement partie de la réalité politique d'un régime fédéral». Cette remarque ne vise pas que l'application du droit fédéral aux diverses provinces, elle a «une portée plus générale» (par. 58). L'idée d'un statut particulier pour le Québec n'est donc pas une idée constitutionnellement irrationnelle!



GARLATTE

Une question claire peut inclure le partenariat

L'obsession sécessionniste de Stéphane Dion fait qu'il ne peut envisager aucun rapport du
Québec avec le Canada qui ne soit pas fédéral, dans le sens le plus traditionnel du terme

DANIEL TURP

Député de Beauharnois-Salaberry

Porte-parole du Bloc québécois
pour les affaires intergouvernementales

Il y a un an aujourd'hui, la Cour suprême du Canada rendait un avis sur la «sécession» du Québec. Depuis, le ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion, tel un maître de rhétorique itinérant de la Grèce antique, tente de défendre ses intérêts en donnant à son discours des apparences d'objectivité et de rigueur. M. Dion, devenu sophiste des temps modernes, s'est donc empressé de faire la leçon au premier ministre du Québec et aux chefs indépendantistes en les exhortant à réfléchir sur la façon de respecter l'avis de la Cour suprême, en particulier à propos «des exigences de clarté touchant la majorité et la question sur la sécession».

La majorité claire ou les comparaisons boiteuses
de Stéphane Dion

Il importe de rappeler que, selon la Cour suprême, «les droits des autres provinces et du gouvernement fédéral ne peuvent retirer au gouvernement du Québec le droit de chercher à réaliser la sécession, si une majorité claire de la population du Québec choisissait cette voie». Ainsi, le ministre Dion a répété depuis un an «qu'il serait irresponsable de nous engager dans la négociation d'une sécession sur la base d'une majorité courte, d'un Québec cassé en deux».

Pour l'essentiel, l'argumentation du ministre Dion repose sur des comparaisons qui excluent celles qui sont les plus pertinentes: les référendums québécois et canadiens. En 1980, en 1992 et en 1995, la règle de la majorité simple (50 % + 1) n'a jamais été remise en question. Même chose à Terre-Neuve, où la «courte» majorité de 52 %, dans une île «cassée en deux», a suffi pour que ce dominion devienne la dixième province du Canada. Mais, ici, le sophiste distingue: la règle de la majorité est différente, dit-il, selon que l'on entre ou que l'on sorte d'un pays. Comme s'il ne s'agissait pas, dans l'un et l'autre cas, d'un changement de statut

politique qui doit s'effectuer selon la même norme démocratique, celle de la majorité simple!

En fait, le ministre Dion préfère les comparaisons internationales. Il rappelle que dans les 13 cas de sécession survenus dans un contexte non colonial, la moyenne obtenue lors des référendums fut très élevée. Il affectionne particulièrement l'exemple des pays baltes, mais omet toutefois de dire que, lors des consultations populaires organisées dans ces pays, la règle de la majorité simple avait prévalu en dépit des tentatives des autorités soviétiques d'imposer une majorité plus «claire».

Lorsque Stéphane Dion disserte sur la communauté internationale face au phénomène sécessionniste, pourquoi ne parle-t-il pas de l'actuelle situation écossaise où l'application de la règle de la majorité simple n'est pas contestée, y compris par les leaders britanniques avec lesquels j'ai pu m'entretenir très récemment, et s'appliquerait dans l'hypothèse où l'Ecosse était invitée à choisir la voie de l'indépendance? Il est également évident, et mes propres discussions avec des dirigeants nord-irlandais le confirment, que le statut politique de l'Irlande du Nord pourra être réévalué selon l'accord du Vendredi saint et que la règle applicable lors d'un référendum d'autodétermination sera également celle de la majorité simple.

La question claire ou l'obsession sécessionniste
de Stéphane Dion

Dans ses pèlerinages au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde, le ministre Dion entretient également ses fidèles de la «question claire». Il laisse entendre que la clarté d'une question supposerait l'utilisation d'un certain vocabulaire — par exemple le mot sécession, son mot fétiche depuis son arrivée à Ottawa. Selon lui, le Québec ne saurait faire sécession si la question faisait référence au partenariat économique ou politique avec le reste du Canada. En gardien de la vertu, le ministre Dion n'hésite d'ailleurs pas à investir le gouvernement fédéral d'un devoir dont il n'est nulle part question dans l'avis de la Cour suprême, celui «d'évaluer la clarté d'une question qui pourrait entraîner la rupture du pays».

Le vrai problème, c'est que M. Dion croit qu'Ottawa est plus crédible que l'Assemblée nationale lorsqu'il s'agit de déterminer la question relative au futur statut politique du Québec. Celui-ci a toujours laissé toutes ses options ouvertes, n'a jamais renoncé à la souveraineté et ne veut pas briser le Canada, comme le prétend Stéphane Dion, puisqu'il propose de réinventer la relation entre le Québec et le reste du Canada en lui donnant la forme d'un partenariat inédit. Personne ne pourra convaincre les Québécois qu'ils n'ont pas le droit d'être sollicités sur un projet d'avenir qui se réfère à ses deux composantes fondamentales.

L'obsession sécessionniste de Stéphane Dion fait qu'il ne peut envisager aucun rapport du Québec avec le Canada qui ne soit pas fédéral, dans le sens le plus traditionnel, le moins moderne du terme. C'est ce qui l'anime lorsqu'il se fait l'apôtre d'une question sans référence au partenariat, qui fait de lui un pur et dur du fédéralisme et de l'indépendance... à la fois. Mais, les Québécois et leurs institutions politiques sont moins simplistes, plus modernes lorsqu'il s'agit de leur avenir politique. Pas plus que les États baltes et d'autres États ayant accédé à l'indépendance, l'État québécois ne posera une question sur la «sécession» ni n'évoquera la rupture avec l'État prédécesseur. En cette fin de millénaire, les pays souverains, y compris les nombreux nouveaux États nés durant la décennie qui s'achève, lient leur avenir avec celui de leurs voisins et exercent, avec eux, un nombre de plus en plus important de compétences.

C'est sans doute parce que les thèses du fédéraliste Stéphane Dion sur la majorité et la question claires ne convainquent guère qu'il a brandi, à son tour, le spectre de la «sécession», du «geste extrême», du «cortège d'incertitudes», du «désordre» et de la «turbulence». Mais, celui qui pense avoir maîtrisé aujourd'hui l'art de défendre ses intérêts ne réussira jamais à faire oublier, un an après, que la Cour suprême a constaté l'existence d'une «obligation de négocier» avec le Québec et qu'il ne pourra pas, comme certains de ses prédécesseurs, dire que le Canada ne négociera pas avec le Québec.

Rapport Proulx

La religion
des
statistiques

CÉLINE GARNEAU

Psychologue

Le parti pris idéologique du rapport Proulx (pour la pensée laïque), nous dit Louis O'Neill dans *Le Devoir* du 28 juillet dernier, est tel qu'on se demande si les conclusions n'étaient pas déjà trouvées avant que ne débute la recherche.

Nous avons porté une attention spéciale aux statistiques dans ledit rapport. Aux pages 40 et 41, un sujet à petite caricature nous a surpris, qui va dans le sens de l'interrogation de M. O'Neill. À la page 41, on indique que le nombre de personnes n'ayant pas de religion est de 263 890 alors que l'histogramme illustrant cette réalité, à la page 40, indique un peu plus de deux millions et demi pour 1991. Rêve inconscient de la pensée laïque. Petit lapsus visuel. Petite incohérence juste pour rire. Selon la psychanalyse freudienne, on voit dans les lapsus l'émergence des désirs inconscients.

L'accent mis sur la prestidigitation des manières de statistiques permettra de cerner davantage l'intuition de M. O'Neill. Pour donner une certaine impression d'importance au choix des catégories comprenant peu de personnes, les pourcentages dans le texte sont tous en fonction des sous-groupes et non en fonction du nombre total des parents. Ce qui peut créer une distorsion par rapport à la réalité, surtout pour les adeptes de lecture rapide. 72 % de 3,9 % de la population n'est pas la même chose que 72 % de toute la population. La rigueur scientifique aurait sans doute exigé d'indiquer à côté de chaque pourcentage le nombre réel de citoyens concernés.

Que dire des objectifs religieux confessionnels qui n'incluent pas les questions de la tolérance et du sens de la vie alors qu'elles sont uniquement incluses dans les non confessionnels (p. 157). Les parents étaient-ils informés au téléphone de cette catégorisation? At-elle servi à les appâter pour le choix de l'enseignement culturel commun qui était la question suivante (voir annexe 2.1, question D 2).

La cueillette des données concernant les parents faite par téléphone relève d'une méthodologie très discutée. D'autant plus qu'on affirme que, pour aller plus loin que la simple mesure des attitudes, on a choisi la délibération. Point n'est besoin d'être statisticien pour réagir. Validité nulle à notre humble avis.

Dans une entrevue au téléphone avec délibération, les parents ont choisi parmi plusieurs variables telles que le statut symbolique de l'école, son statut réel, son projet éducatif avec valeurs communes ou valeurs confessionnelles, l'enseignement religieux dans une école laïque ou aucun enseignement religieux dans une école confessionnelle, animation pastorale de type confessionnel ou non, tout cela à travers la grille de principes juridiques sophistiqués, de principes sociaux et éthiques, les parents ont choisi, disions-nous, l'école laïque avec enseignement culturel des religions et sous-entendu également au programme sans qu'on le dise, enseignement des grands courants de la pensée séculière — marxisme, scientisme et existentialisme athée, etc. Leurs petits enfants célébreront dans les cultes musulmans, hindous, catholiques, s'agenouilleront devant tous les dieux pour se sensibiliser à toutes les cultures (p. 254). Notre démocratie se porte bien. La foi a changé de religion. Qui veut applaudir?

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 7000 signes (y compris les espaces) ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (horizons), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clement Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Monique Corneille (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss). La documentation: Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Riudland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Berubé (secrétaire). La production: Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-Josée Hudon, Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

EMPLOI-QUÉBEC

SUITE DE LA PAGE 1

«beaucoup, beaucoup». «Ce sont des contrats qui ont été signés, ce sont des engagements», a-t-il livré, en matinée, avant d'apprendre les intentions de Mme Lemieux. «C'est une phase de transition [à Emploi-Québec] mais il y a une limite à cela aussi.»

Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Joseph Facal, n'a pu s'empêcher d'évoquer le tort que pourrait représenter, pour l'option souverainiste, le ca-fouillage d'Emploi-Québec. Si le gouvernement québécois est incapable de gérer un demi-milliard qui lui vient du gouvernement fédéral, qu'en sera-t-il des 30 milliards qui attireront dans un Québec souverain? «Il est certain que les problèmes éprouvés par Emploi-Québec n'augmentent pas le degré de confiance que les Québécois doivent ressentir d'eux-mêmes pour relever tous les défis de l'avenir», a dit M. Facal. Mme Lemieux n'est pas prête à suivre M. Facal sur cette voie. «Moi, j'établis les services publics d'emplois. Ce n'est pas un enjeu de souveraineté, ça, pour moi.»

Le midi, quelque 200 manifestants, des chômeurs qui doivent poursuivre des études, sont venus présenter une pétition dénonçant les compressions imposées aux Centres locaux d'emploi administrés — est-ce bien le mot juste? — par Emploi-Québec. Une courte manifestation qui s'est déroulée dans le calme et à laquelle a répondu le député de Saint-Maurice, Claude Pinard, qui a donné raison aux manifestants, sans tergiverser, dans un sourire embarrassé.

Lors de son point de presse en après-midi, Diane Lemieux s'est dit «consciente et désolée que des personnes aient eu à vivre une période d'incertitude». Mais du même souffle, elle reconnaissait qu'Emploi-Québec allait se serrer la ceinture pour le reste de son exercice financier qui se termine le 31 mars prochain. «Emploi-Québec n'est pas un puits sans fonds.» Les 40 millions proviennent, pour la moitié, des sommes qui devaient être consacrées à la formation des sans-emploi au cours des sept prochains mois et le reste sommeillait dans des «budgets centraux» pour réaliser «des projets d'investissement d'envergure, des projets extrêmement importants» notamment avec Investissement Québec. «On a fait le choix d'en faire moins», a dit la ministre.

Emploi-Québec va resserrer ses critères. «Après 15 mois d'existence, la mission d'Emploi-Québec doit être redéfinie [...] On avait une vision très large, il faut la resserrer», a dit Mme Lemieux. Il ne revient pas à Emploi-Québec de soutenir financièrement toute personne qui souhaite changer d'orientation. L'organisme ne peut se substituer au système d'éducation et à son régime de prêts et bourses. «On fait le choix actuellement de très bien cibler ce qu'on va faire dans le futur [...] On ne financera plus de bac, c'est clair», a affirmé la ministre. Emploi-Québec s'en tiendra au «parcours de formation de courte durée», des cours techniques aux niveaux secondaire et collégial. En juin dernier, Emploi-Québec avait signé des ententes avec 366 personnes pour une formation universitaire et 5355 pour une formation technique ou collégiale.

Ce resserrement s'impose pour des raisons budgétaires. Selon le ministère, Emploi-Québec devra réduire de 20 % les sommes qu'elle prévoyait engager au cours de la deuxième moitié de l'exercice. L'an dernier, selon les données d'Emploi-Québec, celle-ci a dépensé un total de 780,6 millions et a défoncé son budget de 87 millions. Cette année, l'organisme était en voie de creuser à nouveau un déficit au moins aussi lourd. Au 31 juillet, quatre mois après le début de son exercice, Emploi-Québec avait déjà engagé 498 millions, et même si on explique que ses engagements sont normalement supérieurs dans la première moitié de l'année, c'est 48 millions de plus que l'an dernier. Il y avait péril en la demeure puisqu'il ne restait plus que 240 millions pour huit mois d'activités. De fait, à compter de septembre, Emploi-Québec ne pourra dépenser que 30 millions par mois, selon un fonctionnaire.

Demain, le caucus du Parti québécois pourra se consacrer à un autre sujet qu'au cafouillage à Emploi-Québec. Le vice-premier ministre Bernard Landry entretiendra la députation de souveraineté.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Les rossignols du sac vert



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

COMPOSÉE de plusieurs «Monsieur [et Madame] Net» en salopette et casquette, la «Brigade de la propreté» sillonne depuis le début de l'été le centre-ville de Montréal et entonne, dans les deux langues officielles, des ritournelles populaires censées inciter les citoyens et les touristes à garder les rues et les parcs propres...

FRANCISATION

SUITE DE LA PAGE 1

entreprises ne sont pas syndiqués et les employeurs refusent de collaborer. Immigrants pour la plupart, 40 % de ces travailleurs sont incapables de s'exprimer en français et parfois pas davantage en anglais. Ils œuvrent principalement dans les petits commerces, les manufactures de vêtements, la restauration, la fabrication de meubles, de plastique et dans toutes sortes d'usines du genre.

Pour contourner le refus de collaborer des employeurs, on a déployé une stratégie qui consiste à les recruter au sein des organismes communautaires pour les réinscrire à un centre d'apprentissage du français. Lorsque l'employeur collabore, il fournit un local et l'État paie le salaire du professeur de français. L'immigrant chômeur continue pour sa part d'avoir accès au COFI, où il reçoit l'enseignement du français à temps plein pendant 30 semaines.

Le Québec compte quelque 20 000 entreprises qui emploient de 10 à 49 travailleurs pour un total de 450 000. Lorsqu'en 1977 le gouvernement Lévêque a fait adopter la Charte de la langue française, il a jugé préférable de ne pas soumettre ces petites entreprises à l'obligation d'acquiescer un certificat de francisation. Il a présumé que la francisation des plus grandes entreprises aurait un effet d'entraînement sur les plus petites. Des prédictions qui ne se sont pas concrétisées.

Les représentants syndicaux mettent en cause la volonté politique du gouvernement de faire respecter sa propre loi. Ainsi, la Charte stipule que le gouvernement doit accorder ni contrat ni subvention à une entreprise qui refuse de se franciser. Or, selon Mme Lola LeBrasseur de la FTQ, il est facile de démontrer que cette disposition de la loi n'est pas respectée. Elle trouve également inacceptable que l'on remette des certificats de francisation à des entreprises qui refusent de remplir les conditions prévues à l'article 141 de la loi, comme la francisation du personnel. Elle convient néanmoins que depuis que la ministre Louise Beaudoin est chargée de l'application de la Charte, les progrès du français sont plus remarquables.

À la lumière des conclusions du «Bilan de la situation de la langue française au Québec», rendu public en mars 1996, Mme Beaudoin a mis sur pied un groupe de travail ayant pour mandat de se pencher précisément sur la francisation des entreprises. Ce que les partenaires de ce comité de coordination demandent aujourd'hui au gouvernement, c'est de voir à la mise en vigueur des recommandations de ce groupe de travail, dont le rapport date de décembre 1996. Il proposait notamment que l'Office de la langue française se prévale de l'article 151 de la Charte et impose un processus de francisation aux petites entreprises.

Quoi qu'il en soit, le français langue de travail sera au cœur des délibérations du conseil national que le PQ tiendra les 24 et 25 septembre à Drummondville. À la suggestion des militants de Montréal-Centre, le parti a accepté d'organiser pour l'occasion un colloque sur les questions linguistiques. Pour traiter ce sujet, on a eu l'heureuse idée d'inviter le professeur Michel Grant de l'UQAM, président du groupe de travail sur la francisation des entreprises.

Les délégués péquistes seront également invités à débattre du nouvel indicateur linguistique, la langue d'usage public, que le Conseil de la langue française mettra de l'avant la semaine prochaine. La proposition du CLF vise à procurer aux linguistes un nouvel instrument de mesure de la vitalité du français, en plus de la langue maternelle et de la langue d'usage à la maison.

Essentiellement, la langue d'usage public est celle utilisée normalement et habituellement par l'ensemble des citoyens dans leurs communications courantes à caractère public. C'est la langue que l'on parle au dépanneur, à l'épicerie, chez le coiffeur, au restaurant et à la quincaillerie. Ou encore quand on va conduire son enfant à la garderie. Il s'agit là d'un indicateur qui prête flanc à la contestation et est susceptible d'aggraver la réunion du conseil national de quelques turbulences. C'est le démographe Marc Termote, chercheur de l'INRS-Urbanisation, qui aura pour tâche d'en exposer les vertus et les carences.

Un nouvel instrument pour les victimes de crises cardiaques

BRIGITTE GREENBERG ASSOCIATED PRESS

Washington — L'appareil présente une étrange ressemblance avec un débouchoir pour toilettes. Mais sa ventouse se révèle plus efficace que les massages cardiaques classiques pour sauver les victimes de crises cardiaques, selon une étude française que publiait hier le *New England Journal of Medicine*.

Selon ces travaux, 5 % des patients traités avec cette pompe lors de leur accident cardiaque ont survécu au moins un an, contre 2 % pour ceux sur lesquels a été pratiqué un massage cardiaque normal.

L'étude montre également que 6 % des victimes d'attaques cardiaques ayant bénéficié de cette assistance sont sortis de l'hôpital sans dommage cérébral, contre 2 % pour ceux soignés avec l'autre technique.

De précédentes recherches avaient déjà conclu que la

cardiopompe pouvait sauver des vies, mais d'autres travaux tendaient jusqu'à présent à démontrer que ce système n'était pas plus efficace que la réanimation cardiopulmonaire classique.

Pour procéder à une réanimation cardio-pulmonaire, également appelée massage cardiaque, on presse les paumes de la main sur la poitrine de la victime afin de forcer le sang à irriguer l'ensemble du corps et d'envoyer de l'oxygène dans les poumons.

La pompe, qui est vendue environ 200 \$ en Amérique du Nord, est utilisée en France depuis 1992. Mais la Food and Drug Administration (FDA) ne l'a pas homologuée, de sorte qu'elle n'est pas disponible en grande quantité aux États-Unis.

COLÈRE Les secouristes improvisent

SUITE DE LA PAGE 1

gants et de masques. En attendant, les secouristes improvisent avec les moyens du bord: à Izmit, port industriel sur la mer de Marmara situé à proximité de l'épicentre, les cadavres sont alignés sur la glace d'une patinoire; ailleurs, les corps sont empilés dans des camions à viande réfrigérés.

Des équipes de secours sont venues des quatre coins du monde prêter main-forte aux sauveteurs et bénévoles turcs. Dans la ville sinistrée de Yalova, une partie des 82 secouristes et six chiens envoyés par la France tentaient hier d'extraire une adolescente de 16 ans, Elmas Kizilkaya, des décombres d'un immeuble de six étages effondré, mais sa cheville était coincée sous un bloc de béton. «On va peut-être devoir l'amputer du pied», expliquait le capitaine Jean-Marc Castagnet, chef de l'équipe française. Auparavant, des membres de l'équipe avaient dû amputer la main d'un homme pour le sortir des gravats.

À Izmit, où l'immense incendie de raffinerie était désormais maîtrisé, des équipes cynophiles autrichiennes allaient d'immeubles en immeubles à la recherche d'improbables survivants. Ils n'ont trouvé personne hier et crai-

gnaient que la plupart des personnes enfouies sous les décombres soient mortes de soif.

Dans cette ville, une femme, Ayse Mutlu, est assise sur la même chaise depuis mardi devant les ruines d'un immeuble effondré. Elle assure une veille pour sa fille qui venait de se marier: «Je ne partirai pas tant qu'on ne l'aura pas retrouvée.»

«C'est trop tard. Nous ne retrouverons que des morts», tempérait Muge Aytekin, dont la tante et l'oncle ainsi que de nombreux amis étaient encore sous les décombres, dans la ville de Golcuk située à une quinzaine de kilomètres d'Izmit.

«Ils ont préféré s'occuper d'abord des militaires — le quartier général de la base aéronavale de la ville s'est effondré sur plusieurs officiers —, les civils peuvent toujours attendre», s'insurgeait Bülent Ertekin.

Depuis 48 heures, ce jeune homme est resté devant l'immeuble effondré de sa mère dans l'espoir qu'il soit exploré et que l'on retrouve son corps.

«Hier soir, des militaires ont enfin commencé à travailler ici, mais ils se sont arrêtés au bout de vingt minutes car le soleil se couchait. Aujourd'hui, ils ont dû laisser la place à une

Les Chinois sont bouleversés par l'accueil reçu

DIRK MEISSNER PRESSE CANADIENNE

Victoria — Les jeunes immigrants illégaux chinois arrivés au Canada par bateau, ces derniers temps, espéraient un autre accueil que celui qu'ils ont reçu, a indiqué hier un avocat du ministère fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration, Vaughan Barrett.

Plusieurs des quelque 53 enfants en question — âgés de 11 à 18 ans — ont été bouleversés par le traitement que leur ont réservé les autorités canadiennes, a affirmé M. Barrett. Menottes aux poignets, environ 30 jeunes Chinois ont répondu aux questions des agents de l'Immigration, hier, sur la base militaire de Victoria, où ils sont détenus.

«Ils se sont tous fait dire qu'ils allaient être accueillis chaleureusement et que ceci serait un bien meilleur endroit», a déclaré M. Barrett.

«Il est inutile de préciser à quel point ils sont atterrés par ce qui se passe, et qu'ils demeurent en état de détention», a ajouté l'avocat.

Sans famille ni proches, les jeunes avaient entrepris, en direction du Canada, un voyage que les autorités soupçonnaient d'avoir été organisé par des passeurs.

Selon M. Barrett, plusieurs d'entre eux se sentent «aliénés et apeurés, plutôt terrifiés». L'avocat s'est interrogé sur le bien-fondé d'avoir menotté les jeunes, lors des audiences de cette semaine. Plusieurs jeunes femmes à la fin de l'adolescence sont tombées en larmes et on frisé l'hystérie, mercredi, lorsqu'elles ont été menottées puis escortées par la police jusqu'au lieu de ces audiences.

«Pourquoi est-il nécessaire de leur mettre les menottes? Nous avons une salle remplie de membres de la sécurité bien armés», a-t-il dit. Les jeunes illégaux ont passé 60 jours à bord d'un cargo ayant fait la traversée du Pacifique depuis la Chine. Le navire à bord duquel étaient montés 131 passagers et neuf membres d'équipage a accosté le 11 juin à Kunghit Island, à l'extrémité des îles Queen Charlotte, en Colombie-Britannique. Le 20 juillet, un autre bateau transportant 121 immigrants chinois était arrivé à Nootka Sound, sur la côte occidentale de l'île de Vancouver.

Tous ceux qui se trouvaient à bord du premier navire ont réclamé le statut de réfugié. Les responsables de l'Immigration sont encore en train de déterminer le nombre de ceux qui ont fait une demande similaire.

MILOSEVIC

SUITE DE LA PAGE 1

un coup au rassemblement mardi en déclarant qu'il n'interviendrait pas, alors qu'il avait dit auparavant le contraire.

Avant M. Draskovic, son grand rival Zoran Djindjic, président du Parti démocratique (DS), qui domine l'Alliance pour des changements (SZP), a lancé à la tribune que le mouvement pour la démission de M. Milosevic irait «jusqu'au bout».

Si dans «quinze jours» le régime de M. Milosevic est encore en place, «dans cinquante villes, les gens sortiront dans les rues pour lui envoyer ce message: "Nous resterons là tant que tu ne quitteras pas le pouvoir"», a affirmé M. Djindjic.

M. Draskovic devait être présent au rassemblement, sans prendre la parole. Les positions du SPO devaient être exposées par un membre de la direction du parti.

Par ailleurs, deux leaders de partis d'opposition ont renoncé à prendre la parole. Jozsef Kasza, de l'Alliance des Hongrois de Voïvodine (SVM), a déclaré à la radio indépendante B2-92 que lui et Nenad Canak, président de la Ligue des sociaux-démocrates de Voïvodine (LSDV), n'interviendraient pas, en raison de désaccords sur l'organisation. «Il n'y a aucun signe annonçant que l'opposition est en train de s'unir et qu'elle serait capable de réaliser ensemble les changements nécessaires à la Serbie», a déclaré M. Kasza sur B2-92.

La plupart des formations de l'opposition, dont l'Alliance pour des changements (SZP), coalition dominée par le Parti démocratique de Zoran Djindjic, participaient au rassemblement, convoqué à l'initiative du G-17, un groupe d'économistes serbes indépendants.

Il s'agissait de soutenir le Pacte pour la stabilité de la Serbie, un document du G-17 qui propose la formation d'un gouvernement serbe de transition.

Ce gouvernement, formé uniquement d'experts, serait chargé de préparer en quelques mois la tenue d'élections anticipées. Pendant la période de transition, tous les partis politiques se tiendraient à l'écart du pouvoir.

Pour la population, le meeting était l'occasion de réclamer le départ du président Milosevic et de son régime.

À l'approche de ce rassemblement, les partis au pouvoir ont multiplié les déclarations selon lesquelles ils n'ont rien contre des élections anticipées.

Le porte-parole du Parti socialiste de Serbie (SPS), Ivica Dacic, a répété hier que son parti n'avait «pas peur» d'élections et y était «prêt». Mais il a accusé les dirigeants de l'opposition d'avoir «peur des élections et de ne pas en vouloir».

Selon des sources concordantes proches du SPS de M. Milosevic et du SPO de M. Draskovic, citées mercredi par l'agence indépendante Beta, des élections anticipées pourraient être convoquées pour le mois de novembre.

Les dernières élections législatives en Serbie ont eu lieu en 1997. Le mandat du Parlement expire en 2001.

excavatrice qui ne laisse aucune chance aux vivants», poursuivait-il, priant pour que le cadavre de sa mère lui soit rendu entier.

Un étudiant en médecine originaire d'Izmit, qui a mis en place avec quinze autres un service d'ambulances, expliquait pour sa part que certains habitants se sont attaqués aux sauveteurs. «Ils sont devenus fous en voyant qu'on ne leur venait pas en aide et qu'on laissait des gens souffrir depuis deux jours sous les ruines.»

Des milliers de voitures ont pris la route de la zone sinistrée, provoquant des bouchons sur plusieurs dizaines de kilomètres pour apporter de l'eau, des vivres et des couvertures et participer aux recherches improvisées. Parmi eux, 150 employés d'une usine de voitures de Bursa. «Ce ne sont pas des professionnels et peut-être que ce qu'ils font est dangereux pour les survivants», observe un passant. «On fait ce qu'on peut», ont rétorqué les sauveteurs.

De l'aube au coucher du soleil, les habitants de Golcuk, comme des autres communes secouées par le séisme, se sont activés. Ils ont pioché, poussé des briques, arraché des pans de murs, pour retrouver des corps.